

République du Tchad
Ministère du Développement Rural
Secrétariat d'Etat
Direction Générale
CONACILSS

Unité – Travail – Progrès

TCHAD : SAHEL 21

VISION GLOBALE

Document finalisé par :
ASSAH N'DETIBAYE
Sociologue – Consultant
Université de N'Djaména

Avril 97

S O M M A I R E

Abréviations	3
Introduction (Rappel méthodologique)	5
Aperçu global	8
A. Bilan Rétrospectif	10
1. Ressources naturelles et environnement	10
1.1. Climat	10
1.2. Sols	11
1.3. Eaux	12
1.4. Végétation et faune	13
1.5. Ressources minières et énergétiques	13
1.6. Ressources halieutiques	13
1.7. Environnement	14
2. Population, Dynamiques de Peuplement et Ressources Humaines	26
2.1 Population	26
2.2. Dynamiques de Peuplement	27
2.3. Ressources Humaines	28
3. Economie	43
3.1. Secteur Primaire	43
3.2. Secteur Secondaire	47
3.3. Secteur Tertiaire	47
3.4. Secteur Informel	48
3.5. Finances	48

4. Dynamique Sociale et Politique	53
4.1. Dynamique Sociale	53
4.2. Dynamique Politique	54
5. L'Aide au Développement	55
5.1. Nature, Volume et Destination	55
5.2. Politique, Mécanismes et Instruments	57
5.3. Impacts	58
B. Tendances Majeures et Perspectives d'Evolution	60
1. Contraintes Structurelles	60
2. Opportunités	60
3. Perspectives d'Ensemble	61
C. Le Futur Désiré	62
D. Les Ambitions et les Orientations Prioritaires	65
1. Ressources naturelles et environnement	65
2. Population, dynamique de peuplement et ressources Humaines	66
3. Economie	67
4. Dynamique sociale et politique	68
E. Stratégies et Rôles des Acteurs	70
Recommandations	72
Conclusion	80
Bibliographie	81
Annexe.	

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	: Action Contre la Faim ;
AEDE	: Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement ;
APE	: Association des Parents d'Elèves ;
BAD	: Banque Africaine de Développement ;
BCR-RGPH	: Bureau Central de Recencement-Recencement Général de la Population et de l'Habitat ;
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle ;
BELACD	: Bureau d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement ;
BET	: Borkou Ennedi Tibesti ;
BM	: Banque Mondiale ;
CARE	: Coopération of American Relief Everywhere ;
CEPT	: Certificat d'Etudes Primaires Tchadien ;
CETA	: Collège d'Enseignement Technique Agricole ;
CFPCR	: Centre de Formation et de Perfectionnement de Recherche Agronomique pour le Développement/Cultures Annuelles ;
CI/LCD	: Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification ;
CLTT	: Confédération Libre du Travail au Tchad ;
CST	: Confédération des Syndicats du Tchad ;
CONACILSS	: Comité National Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel ;
CONAMAC	: Comité National du Mouvement Associatif et Coopératif ;
DEFPA	: Direction de l'Encadrement et de la Formation Professionnelle Agricole ;
DRTA	: Direction de la Recherche et de la Technologie Agricole ;
DSA	: Documents Systèmes Agraires ;
ECPD	: Enfance en Circonstance Particulièrement Difficile ;
EEF	: Education-Formation-Emploi ;
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;

ENATE	: Ecole Nationale des Agents Techniques d'Elevage ;
ENS	: Ecole Normale Supérieure ;
ENTP	: Ecole Nationale de Travaux Publics ;
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
FED	: Fonds Européen de Développement ;
FIR	: Fonds d'Intervention Rural ;
IRCT	: Institut de Recherche sur le Coton et Textiles ;
ITS	: Institut Tropical Suisse ;
IUTE	: Institut Universitaire des Techniques d'Elevage ;
LCD	: Lutte Contre la Désertification ;
MA	: Ministère de l'Agriculture ;
MERAHP	: Ministère de l'Elevage, des Ressources Animales et de l'Hydraulique Pastorale ;
MTE	: Ministère du Tourisme et de l'Environnement ;
OMVSD	: Office de Mise en Valeur de Sategui Deressia ;
ONDR	: Office National pour le Développement Rural ;
OXFAM	: Comité d'Oxford de Lutte Contre la Faim ;
PADS	: Programme d'Action pour le Développement Social ;
PAN	: Plan d'Action National ;
PASR	: Plan d'Action Sous Régional ;
PDLCD	: Plan Directeur de lutte Contre la Désertification ;
PIB	: Produit Intérieur Brut ;
PNB	: Produit National Brut ;
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement ;
PRG	: Programme Régional Gaz ;
PRS	: Programme Régional Solaire ;
SECALEDEV	: Secours Catholique pour le Développement ;
SODELAC	: Société de Développement du Lac.

INTRODUCTION

Proclamé République le 28 novembre 1958 et accédant à la souveraineté nationale et internationale le 11 août 1960, le Tchad a, de ce fait, pris le départ en même temps que la quasi-totalité des pays de l'Afrique Francophone. Malheureusement, son évolution institutionnelle et politique, ainsi que sa situation socio-économique ont été très mouvementées, bloquant ainsi l'élan de son développement.

Un aperçu rétrospectif indique que le bilan des trois décennies d'indépendance est éloquent.

- la gestion du développement n'était pas la préoccupation principale ;
- les ressources naturelles, bien qu'immenses n'étaient pas mises en valeur
- le marasme économique était caractéristique,

bref, aucune dynamique sociale et politique n'animait le pays à telle enseigne qu'il s'est retrouvé dépendant vis-à-vis de l'extérieur.

Mais les données ont quand même changé ces dernières années avec le processus de démocratisation qui semble redonner espoir du point de vue social, économique, culturel et politique. Ceci veut dire que le peuple aura désormais un droit de regard sur la gestion de la chose publique par son implication dans les grandes décisions et par ses structures organisationnelles (associations, coopératives etc...).

C'est dans ce contexte nouveau qu'une réflexion, dénommée SAHEL 21 vient interroger toutes les couches sociales tchadiennes au même titre que celles du reste des pays Sahéliens. Cette réflexion, à la fois rétrospective et prospective, exige la participation de tous dans l'analyse critique de la situation en vue de dégager des ambitions, d'établir des priorités et d'élaborer des stratégies d'évolution pour un futur meilleur.

L'élaboration de ce rapport, qui est le reflet d'une large opinion nationale sur la société désirée, a été rendue possible grâce à une démarche méthodologique combinatoire.

Ainsi, en plus de l'analyse documentaire portée sur les documents nationaux et / ou officiels, les rapports issus des débats en sein des groupes cibles ont été d'une contribution analytique importante.

S'il faut citer ces groupes organisés de manière corporatiste ou associative, on retiendra :

- les Chefs religieux et coutumiers ;
- les Femmes ;
- les Associations des jeunes ;
- le Groupe université/Recherche ;
- la Fédération nationale des consultants tchadiens ;
- les Partis politiques ;
- le Collectif des journalistes ;
- l'Administration centrale ;
- la Chambre de commerce ;
- les Organisations paysannes et les structures d'appui ;
- les ONG et associations des droits de l'homme.

Il n'a pas été possible temporellement et financièrement d'organiser des débats décentralisés au niveau des régions. En d'autres termes les débats sectoriels n'ont touché que N'Djaména.

Cette lacune a été malgré tout, compensée en partie par la mise en place du 22 au 24 janvier 1997 de la Coordination Nationale de la Plate-Forme Paysanne, et de la Réflexion stratégique sur le Sahel 21 qui a regroupé les quatorze préfectures du pays.

Mais le temps fort dans la démarche méthodologique a été la tenue, du 25 au 27 février 1997, du Forum National simultanément avec le lancement officiel des campagnes d'information et de sensibilisation sur la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification (CIS/CI/LCD). Toutes les couches sociales représentatives du pays ont pris part à cette rencontre nationale.

En conséquence, l'analyse contenue dans les différentes parties qui suivent s'est inspirée pour une large part des résultats des travaux de ces différentes rencontres. Constitué de cinq grandes parties, ce document aborde en premier lieu le bilan retrospectif de la situation du pays. Ce bilan met en exergue l'état des ressources naturelles et de l'environnement, de la population et les dynamiques de peuplement, de l'économie, de la dynamique sociale et politique. Il s'est également penché sur la problématique de l'aide au développement.

En second lieu les tendances majeures d'évolution ont permis de cerner les contraintes et les opportunités.

La troisième partie a trait au futur désiré où les acteurs ont projeté leur société idéale.

Suivent ensuite les ambitions et les orientations prioritaires ainsi que les stratégies et les rôles des acteurs.

Le rapport s'achève par des recommandations en rapport avec le futur désiré.

APERCU GLOBAL

Pays de contrastes par excellence, le Tchad, avec 1 284 000 km² et de 6 288 261 habitants, connaît du Nord au Sud plusieurs types de climats ayant directement leurs impacts sur la situation économique.

Ces climats, qui constituent des contraintes naturelles au développement, avec les actions conjuguées de l'homme contribuent inlassablement à la dégradation des ressources naturelles et à l'environnement, en témoignent l'avancée du désert et la déforestation.

Une lutte conséquente contre ces fléaux pourrait permettre de mettre à profit ces ressources naturelles, en quantité suffisante.

Quand on sait que le pays est immense et que moins de 2 000 000 d'hectares sont utilisés pour les cultures, l'eau en quantité suffisante n'est presque pas utilisée pour l'irrigation et l'abreuvement, on peut mesurer les handicaps aux développement du pays.

Force est de constater qu'en ce moment la croissance démographique prend le dessus sur la croissance économique et que dans un avenir proche il y aura autant de citadins que de ruraux, il y a lieu de s'interroger sur la situation alimentaire à échéance.

En matière de santé et d'éducation, la situation n'est guère brillante :

- taux de mortalité infantile 132 pour 1000 ;
- espérance de vie 50,3 ans ;
- 1 médecin pour près de 30 000 personnes ;
- taux d'analphabétisme élevé (près de 80 %) ;
- faible taux de scolarisation.

Pays à vocation essentiellement agricole, la contribution de ce secteur au PIB est estimée à plus de 37 %. Le coton et le bétail interviennent respectivement pour plus de 44 % et près de 38 % dans les exportations, ce qui veut dire que la part de l'industrie reste minime (17,90 %).

Malgré tout, les systèmes de production évoluent dans un contexte traditionnel ne permettant pas de maximiser la productivité et de rendre les produits compétitifs d'où recours à l'aide au développement.

Mais les perspectives d'ensemble sont encourageantes car les ambitions affichées par l'Etat, par la promulgation du Plan d'Orientation, et par les producteurs laissent entrevoir une lueur d'espoir, surtout que tous les secteurs du pays régorgent d'immenses richesses.

Pour y parvenir, il faudra une nouvelle dynamique sociale et politique. C'est ce qui est en train de se faire par la démocratisation des toutes les structures du pays, démocratisation liée à la décentralisation.

La réflexion Sahel 21, initiée par le CILSS, vient donner un coup de pouce au processus de transformation globale par la participation active de toutes les couches sociales.

Comme le pensent certains acteurs, Sahel 21 fera du Tchad un pays verdoyant, prospère économiquement, organisé, en bonne santé où l'éducation, la formation et l'emploi des citoyens seront des droits élémentaires.

A. Bilan Rétrospectif

La projection d'une société future ne peut se faire sans un regard critique sur le passé. Ainsi le bilan rétrospectif amène à constater les différentes évolutions.

1. Ressources naturelles et environnement

Le Tchad vit une situation paradoxale. La plupart de ses ressources naturelles ne sont pas exploitées, et celles qui le sont, le sont d'une manière irrationnelle et les conséquences sur l'environnement en sont multiples.

1.1. Climat

On distingue habituellement trois types de climat au Tchad. Le climat tropical avec plus de 950 mm de pluviométrie. Sous ce climat, on distingue deux saisons essentielles: La saison sèche allant de Novembre à Mai et la saison pluvieuse de Mai à Novembre. Mais ces limites sont très variables d'une année à l'autre. Ce type de climat se rencontre au Sud du pays, cette zone est très favorable à l'agriculture.

Ensuite, en remontant dans le Nord, on a le climat sahélien qui comprend également une saison sèche et une saison pluvieuse. La saison sèche y est beaucoup plus longue, allant de Novembre à Juin. Les précipitations se situent entre 350 et 800 mm. Ce climat couvre toute la zone centrale du pays, allant du 10ème au 15ème parallèle. On y pratique aussi l'agriculture mais c'est la zone d'élevage par excellence.

A partir du 16ème parallèle, c'est le climat désertique. La pluviométrie n'excède pas les 350 mm. La zone est fort peu propice à l'agriculture. On y rencontre néanmoins des plantations de dattiers et la culture des légumineuses. Mais on y pratique surtout l'élevage camelin et ovin.

A ces trois types de climat, les spécialistes superposent une subdivision plus fine en cinq types: le climat tropical avec une pluviométrie de 700 à plus de 1200 mm; le climat sahélien avec des précipitations allant de 350 à 800 mm; le climat subdésertique avec 200 à 350 mm; le climat désertique tropical de 50 à 200 mm; et le climat désertique saharien avec moins de 50 mm de précipitations.

1.2. Sols.

Le Tchad présente des sols très variés allant des sols férallitiques de l'extrême sud aux sols désertiques dans l'extrême nord du pays. En fait, il y avait à la place du Tchad actuel, une mer continentale il y a plusieurs millions d'années. Cette mer a fini par se dessécher, laissant des sols formés de matériaux sédimentaires. Ces sédiments sont des argiles lacustres ou des sédiments argilo-sableux ou sableux, lacustres ou fluviaux. Ainsi, on distingue plusieurs types de sols.

– le Tchad méridional fait de sols latéritiques de plateaux et de collines, les plus favorables à l'agriculture. Mais ils sont faiblement exploités à cause du manque de nappes phréatiques à certains endroits ;

– le bassin alluvial du Logone et du Chari. Il est composé de plaines d'inondation du Logone considérées comme les terres d'avenir du Tchad mais dont l'exploitation nécessite d'importants travaux d'aménagement. A ces plaines, il faut ajouter le "premier delta du Tchad" logé dans le triangle Miltou-Bongor-Bokoro dont les sols sont moyennement riches. Enfin, il y a le "second delta du Chari" au Nord et au Nord-Est de N'Djaména.

– la dépression des bahr Aouk, Keita et Salamat

– le massif central tchadien constitué des massifs du Guéra et de l'Abou Telfane et une multitude de petits pointements. Ce massif présente peu d'intérêt agricole.

– les rives du Lac Tchad et les ouadis du Kanem : Ce sont des terres très fertiles, pouvant porter deux cultures de maïs et une culture de mil par an. Leur exploitation nécessite d'importants aménagements comme la mise en place des barrages sur les bras du Lac pour obtenir des polders. Le problème qui se pose pour ces terres est la salinisation des sols.

– le massif du Ouaddaï et les plaines du Piémont. Ce massif est entrecoupé de plateaux et de vallées assez riches d'un point de vue agricole pour rassembler les villages et les cultures.

– la région du Nord du 16ème parallèle. Vaste étendue couvrant près de la moitié du pays, cette région est couverte de dunes de sable et de massifs sur de grandes étendues. La pluviométrie est inférieure à 100 mm par an.

– L'accès à la terre pose des problèmes suivant les régions en ce qui concerne les réglementations coutumières. Dans tous les cas, le terroir appartient à la communauté.

L'application des lois N° 23 relative au statut des biens domaniaux, N° 24 déterminant le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers, N° 25 portant limitation des droits fonciers pourrait résoudre ces problèmes. Ces lois, promulguées le 22 juillet 1967 ont été suivies par leurs décrets d'application du 1er Août 1967.

1.3. Eaux.

On distingue les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

Le réseau hydrographique du Tchad est peu dense: deux grands fleuves peu profonds mais très longs, le Chari (1200 Km) et son affluent le Logone (900 Km), eux-mêmes alimentés par de nombreux affluents qui prennent naissance, soit en Centrafrique, soit au Cameroun.

A ce réseau, il faut ajouter quelques cours d'eau intermittents dont le plus important est le Batha et quelques lacs dont le Lac Tchad (2500 Km²), le Lac Fitri (420 Km²), le Lac Iro (200 Km²) etc....

En ce qui concerne les eaux souterraines, on estime leur volume allant de 263 à 544 milliards de m³ par an avec un renouvellement annuel de 20,6 milliards par an. Mais cette importante masse d'eau n'est pas uniformément répartie sur le territoire national. Certaines régions en manquent complètement, limitant ainsi l'exploitation des sols.

L'accessibilité à l'eau est l'un des grands problèmes dans le pays, aussi bien pour l'homme, pour le bétail que pour les activités agricoles. Pour l'homme, le problème se pose en terme d'eau potable qui n'alimente même pas la moitié de la population urbaine estimée à près de 20% de la population totale. La majorité des tchadiens s'abreuve encore à l'eau de puits traditionnels et aux eaux de surface. En ce qui concerne le bétail, la non disponibilité de l'eau est l'une des causes essentielles de la transhumance Nord-Sud et Est-ouest effectuée par les nomades chaque année. Du fait de la dégradation de l'environnement, la zone traditionnelle d'élevage descend vers le Sud.

Ainsi la politique de l'Etat vise à faire des points d'eau sur les parcours de transhumance et dans les villages pour la consommation humaine. Ces points d'eau sont estimés respectivement à 11000 et 9000 puits. Le ratio actuel serait de 1 puits pour 900 habitants alors que les normes sont de 1 puits pour 500 habitants.

1.4. Végétation et faune.

On estime les forêts et les terres boisées à quelques 323600 km², soit le quart de la superficie du pays, le reste étant le désert sablonneux ou rocheux et le sahel aux épineux dispersés.

La dégradation se fait aussi bien par des phénomènes naturels comme la sécheresse que par l'action d'exploitation de l'homme. En 1994 par exemple, 2 000 000 d'hectares de végétation ont été défrichés pour les cultures vivrières et 203 500 hectares pour le coton. Il faut relever qu'en 1960, le coton occupait 288. 000 hectares pour arriver à 332 000 hectares en 1975. Mais on a observé une baisse progressive jusqu'à 203 500 hectares en 95/96 à cause de la filière coton. Sa régénération est laissée au naturel. Néanmoins, dans le cadre de cette lutte contre la désertification, on a abouti à : 594 000 ha de forêts classées, 414 000 ha de parcs nationaux, 1 108 000 ha de réserves de faunes et 7 500 ha de plantations forestières.

1.5. Ressources minières et énergétiques.

Pour le moment, le Tchad n'exploite aucune de ses ressources minières qu'on dit très importantes et diversifiées. L'exploitation aujourd'hui en vue est celle du pétrole pour les premières années du siècle prochain. Mais en sus du pétrole, il existe plusieurs indices de minerais dans le pays: phosphates, mineraux de fer, tungstène, uranium, or, argent, marbre, etc. Mais on n'a pas grande idée de leur importance..

En ce qui concerne particulièrement l'énergie, l'unique source actuelle est le bois, mis à part les importations d'hydrocarbures. Le bois est utilisé pour la construction, en bois de chauffage pour la cuisine, l'éclairage et les boulangeries. On estime cette consommation à 89% de la consommation totale d'énergie du pays et 95% de la population dépendent uniquement de cette source d'énergie, soit 0,5 million de tonnes par an. Les énergies renouvelables, solaires en particulier, commencent à être utilisées pour l'exhaure et l'électricité grâce à certains projets du FED et de l'UNICEF.

1.6. Ressources halieutiques.

Les eaux douces tchadiennes, sont très poissonneuses. Mais il n'y a pas d'estimation chiffrée des disponibilités. On sait simplement que son exploitation donne quelques 80000 tonnes de poisson par an, équivalent à quelques 2,7 milliards de FCFA par an.

Au départ des années 60, on estimait déjà que les pêcheurs tchadiens n'avaient besoin que de la modernisation de leurs matériels et instruments de capture de poisson, car ils en ont déjà les techniques et connaissent les zones les plus poissonneuses. Mais jusque-là, cette idée est restée lettre morte. Même les statistiques de production ne sont pas très fiables.

1.7. Environnement

1.7.1. La désertification

Avec l'augmentation de la population et les mauvais modes d'exploitation de l'espace rural, la désertification semble être à l'heure actuelle le danger le plus redoutable pour l'environnement naturel. Si, faute de système de suivi du phénomène, on ne peut actuellement le quantifier, il est en revanche très remarquable et bien perceptible aussi bien dans la zone sahélienne que dans la zone soudanienne. La désertification est une conséquence de la sécheresse et de l'action de l'homme.

1.7.1.1. La désertification par la sécheresse

La sécheresse est l'une des principales causes de la désertification. Elle affecte directement les ressources végétales par les mortalités qu'elle engendre dans les formations de la zone sahélienne. Elle a aussi des effets indirects souvent plus dommageables par l'extension des défrichements et la surexploitation d'aires plus ou moins étendues, principalement dans la zone soudanienne et à proximité des agglomérations.

Les principaux effets de cette sécheresse sur les sols sont: l'érosion éolienne et hydrique, d'une part et les pratiques culturales d'autre part.. Dans les préfectures du Lac et du Kanem, les terres agricoles marginales que constituent les zones dunaires sont de moins en moins favorables à la culture du millet, tandis que la plupart des ouaddis sont affectés par la salinisation (par le natron) et menacés d'ensablement.

Du point de vue hydrique et hydraulique, le déficit pluviométrique s'est fortement répercuté sur le régime hydrique global du pays. En 1984, le niveau des lacs Tchad et Fitri, de même que le débit des principaux cours d'eau que sont le Logone et le Chari, ont baissé au plus bas niveau jamais enregistré.

La conséquence majeure du déficit persistant de l'écoulement du Chari et du Logone qui représentent 90 % des apports d'eau du Lac Tchad est la forte diminution de l'étendue du Lac qui ne représentait plus en 1985, que le dixième de son étendue normale (25 000 km²).

Cette baisse exceptionnelle a, entre autres, sérieusement compromis le programme d'aménagement des polders autour de Bol, et notamment diminué la production du secteur de la pêche.

Par ailleurs, des relevés piézométriques réalisés dans le Chari-Baguirmi, le Kanem et Batha, ont fait apparaître un abaissement de la nappe phréatique de 0,50 m à 1 m selon les endroits, depuis le début des années de sécheresse.

Cette forme de dégradation de l'environnement affecte tout le pays. Les causes sont multiples : sécheresse, défrichements culturaux, prélèvement de la biomasse ligneuse et herbacée pour diverses utilisations, surpaturage, feux de brousse, etc....

1.7.1.2. La désertification par l'action de l'homme

L'agriculture tchadienne est itinérante sur défriche-brulis. Chaque année, des milliers d'hectares de végétation sont défrichés pour l'installation des cultures. Ce processus est itératif. Avec l'augmentation de la population rurale et le non respect de plus en plus prononcé des jachères doublées de feux de brousse, on favorise fortement la désertification. En 1990/91, 1,3 million d'hectares de végétation sont défrichés et/ou brûlés pour l'installation des cultures vivrières. 206.500 hectares pour la culture cotonnière, soit environ 1,5 million d'hectares défrichés cette année-là. Pour le coton, les superficies qui étaient de 288.000 hectares en 1960/61 ont presque régulièrement augmenté chaque année jusqu'à atteindre 332.000 hectares en 1975, suivant ainsi le rythme de la croissance démographique du pays. C'est ensuite seulement que ces superficies ont commencé à baisser, notamment à cause des problèmes de la filière coton pour tomber maintenant à 206.500 hectares en 1990/91.

L'exploitation forestière, d'autant plus qu'elle est relativement peu organisée, représente aussi un facteur de désertification certain. D'une part, plus de 89% de l'approvisionnement du Tchad en énergie sont satisfaits par les formations forestières du pays et d'autre part, environ 95% de la population dépendent exclusivement du bois pour satisfaire leurs besoins en énergie domestique.

Pour le bois de service, la disparition quasi systématique des espèces les plus sollicitées (rôniers-doum, anogeissus) des environs de la plupart des agglomérations et le long des voies de communication est édifiante sur la situation.

Dans la ville de N'Djaména, environ 600 mille habitants en 1996, les besoins en bois étaient estimés comme suit:

-Bois de chauffe 160.000 à 250.000 tonnes/an

-Charbon de bois 40.000 à 150.000 tonnes/an

Ceci correspond à environ 500.000 tonnes de bois par an. A cela, il faut ajouter la consommation du bois de service (rônier-doum, perches d'anogeissus léocarpus et d'autres gaulettes de toutes sortes).

La croissance démographique est donc un net facteur de dégradation de l'environnement. Pour en limiter les effets destructeurs, il faut la contrôler et réaliser des actions d'accompagnement en faveur de ce milieu naturel.

1.7.1.3. Les feux de brousse

Chaque année, de fin Octobre à Avril, des feux de brousse inconsidérés sont allumés partout, surtout en zone soudanienne pour diverses raisons: chasse, renouvellement de pâturages, cueillette de miel, nettoyage des champs, etc... Les conséquences de ces feux sont incalculables aussi bien sur le plan environnemental que social: des milliers d'hectares de forêts, de récoltes et parfois des habitations détruits.

1.7.1.4. Le surpâturage

En 1996, le Tchad compte environ 12 millions de têtes de bétail, toutes espèces confondues. Ce cheptel ne se nourrit que grâce aux pâturages naturels. Avec la sécheresse qui a réduit les pâturages herbacés, beaucoup d'éleveurs, tout au long de leur transhumance mutilent les ligneux pour nourrir le bétail. Par endroits, il y a

des surcharges de pâturage. Le pâturage et le piétinement par le bétail de ce reste de la végétation donnent naissance à des poches désertiques ça et là, surtout en zone sahélienne.

1.7.1.5. Politique de l'Etat et du CILSS

En matière de lutte contre la sécheresse et la désertification, les objectifs du gouvernement sont clairement définis dans le Plan d'Orientation, option de développement horizon 2000. Et ces objectifs ont été traduits avec force détails dans le Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD) dont les grands axes sont :

- la garantie de la satisfaction des besoins alimentaires et énergétiques de la population même en cas de retour ou de persistance de la sécheresse ;
- la correction rapide des conséquences persistantes de la sécheresse et de la désertification ;
- l'augmentation durable des productions végétales et animales, la recherche de l'équilibre socio-économique ;
- l'assurance d'un développement harmonieux du pays.

Les propositions du PDLCD devront être harmonieusement intégrées dans les futurs plans de développement avec éventuellement quelques adaptations de cohérence.

La stratégie proposée s'appuie sur un certain nombre de principes de base qui découlent de l'analyse des processus de désertification observés localement et dans le cadre régional :

- la sécheresse doit être considérée comme une constante et une donnée de base ;
- l'approche LCD (Luttre Contre la Désertification) s'intégrera dans le problème de l'aménagement du territoire ;

la LCD est une action qui doit être continue. Elle exige un suivi soutenu :

- pour assurer la pérennité de la LCD, l'implication des populations concernées devra être recherchée ;

De ces principes découlent quatre axes stratégiques qui sont :

- la protection et la régénération des ressources écologiques
- l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire ;
- le renforcement du cadre institutionnel ;
- l'amélioration des systèmes de production.

Ces axes stratégiques sont traduits en propositions de programmes qui sont subdivisés en programmes d'actions nationales et programmes d'actions régionales.

1.7.1.6. Programme d'actions nationales

1. Renforcement/recyclage des cadres nationaux sur le terrain et renforcement quantitatif
2. Information/sensibilisation et Education des Populations
3. Protection des écosystèmes
4. Sécurisation et Développement des productions végétales
5. Adaptation de la politique pastorale aux nécessités de la LCD.

Depuis 1992, le Plan de Développement et de la Lutte Contre la Désertification est en train d'être traduit en programmes et projets et une concertation sectorielle sur l'environnement et la LCD a été tenue en novembre 1994. Etant donné l'ampleur de la question et son caractère global et multi-sectoriel, tout ne peut pas être envisagé à la fois. Seulement quelques programmes pertinents ont été retenus :

- la gestion des ressources naturelles ;
- l'aménagement de l'espace rural ;
- la mobilisation des ressources humaines pour la LCD ;
- la sécurisation de la population au plan énergétique ;
- les aspects institutionnels.

Depuis quelques années, la radio rurale travaille très activement pour la protection de l'environnement à travers ses campagnes de sensibilisation et d'animation rurale. De plus, chaque année, une semaine nationale de l'arbre est organisée à travers tout le pays. Mais toute cette sensibilisation ne semble pas porter fruit.

1.7.1.7. Le cadre de vie

Si le Ministère de l'Aménagement du Territoire a toujours existé, il n'existe pas toujours une politique ou plan global d'aménagement du territoire. Cependant, depuis quelques années, il existe des schémas directeurs zone soudanienne, BET, LAC, BILTINE, OUADDAI, MAYO-KEBBI d'aménagement. Mais toutes ces études sont restées à l'état de rapports d'experts et donc n'ont pas fait l'objet d'une synthèse approuvée par le Gouvernement. Il faut observer cependant que ces études s'inscrivent toutes dans le cadre du plan de développement du pays dit Plan d'Orientation Le Tchad vers l'an 2000. Elles proposent généralement un plan de développement régional intégré : réseau routier, approvisionnement en eau et électricité, assainissement et hygiène du milieu.

Les problèmes d'hygiène du milieu et de l'assainissement au Tchad sont nombreux et sont restés jusque là presque sans véritables solutions. Ils sont les suivants :

1.7.1.8 Les ordures ménagères et autres déchets

Dans les zones urbaines, les ordures et les déchets solides, restent souvent partout dans les rues, sans être évacués à temps. Les poubelles étant en nombre insuffisant, on peut observer ici et là des dépotoirs sauvages, surtout dans les quartiers neufs. Ces derniers temps, ce problème est exacerbé par l'utilisation excessive des emballages plastiques non dégradables alors qu'aucun mode d'hygiène approprié n'est mis en place. En campagne, le problème n'a pas la même dimension, les ordures n'étant pas très importantes.

Dans les zones urbaines, moins de 5% de la population dispose des installations sanitaires adéquates. La majorité (70 à 80%) possèdent généralement des latrines familiales traditionnelles mais cela n'est pas non plus vrai pour tout le monde. Car il n'est pas rare d'observer des défécations humaines ça et là, surtout dans les quartiers périphériques et même dans les espaces verts des quartiers du centre de la ville.

Dans les quartiers populaires, il y a quelque fois des urinoirs dans la rue, à proximité des bars et débits de boissons.

Les unités industrielles ne sont pas nombreuses au Tchad : Brasseries du Logone, SONASUT, Abattoir Frigorifique de Farcha, HuilerieSavonnerie de Moundou, et quelques usines d'égrenage de la COTONTCHAD, Boissons et Galcière du Tchad, etc... en constituent quelques unes.

A l'heure actuelle, toutes ces usines déversent leurs déchets dans le Logone et le Chari. Le seuil de tolérance n'est pas encore atteint parce qu'il s'agit d'industries pas trop polluantes. Autrement, on assisterait déjà à une eutrophisation de ces cours d'eau et cela engendrerait des problèmes écologiques plus graves.

1.7.1.9. Hygiène alimentaire

Dans les marchés, aussi bien en ville qu'à la campagne, les étalages d'aliments en vente sont faits à même le sol ou sur des tables insalubres. Cet état de choses constitue un réel danger d'intoxication alimentaire pour les consommateurs.

1.7.1.10. Assainissement, salubrité et hygiène du milieu

a) Plan d'Orientation

En matière d'assainissement et d'hygiène du milieu, les objectifs du gouvernement ne sont pas clairs et précis comme dans le cas de la LCD. Pour preuve, ce sous-secteur n'a fait l'objet d'aucune attention particulière dans le Plan d'orientation. Il n'y a aucune analyse dans le sous-secteur, aucune stratégie n'est proposée. Cette remarque est encore confirmée par le document de la Consultation Sectorielle **Santé/Affaires sociales** où l'assainissement est tout simplement marginalisé en faveur de la santé publique.

Cela étant, la politique nationale du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement, timide et encore mal définie, consiste à accroître l'accès aux installations et à l'assainissement pour le plus grand bénéfice de toutes les populations à moindre coût. Le but visé consiste à :

1. Améliorer les conditions sanitaires des populations par la provision d'une eau en qualité et d'un assainissement adéquat.
2. Restaurer et protéger l'environnement contre les actions agressives de l'eau (érosion ou désertification).

Pour atteindre ses objectifs, la stratégie gouvernementale consiste à encourager les populations à participer à leur propre développement par la prise en charge des frais de maintenance, entretien des installations d'eau et d'assainissement. Les campagnes de mobilisation populaire décrétées (une journée de salubrité le 28 novembre de chaque année) traduisent la volonté manifeste de l'engagement du gouvernement vers l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Les actions du gouvernement visent par ailleurs à renforcer les institutions du secteur dans le but de les rendre plus responsables par l'accroissement de leur capacité de gestion, de planification et de réalisation des programmes ; tout en facilitant la mise en place des mécanismes de coordinations internes et externes, et de recouvrement des coûts.

1.7.1.11. Proposition de programmes

Les besoins identifiés dans le sous-secteur d'assainissement sont :

- amélioration de la coordination entre différents intervenants
- renforcement des structures de contrôle de la qualité bactériologique et chimique de l'eau
- définition et formulation d'une politique nationale d'assainissement
- établissement d'un programme d'amélioration, de l'assainissement à Ndjaména
- formation des cadres.

Pour faire face à ces besoins et en l'absence d'un plan National de Développement et d'une stratégie sectorielle adaptée, trois priorités de développement sont retenues dans un programme conçu à court et à moyen terme :

1. préparation d'un plan stratégique d'assainissement pour la ville de Ndjaména
2. Programme d'assainissement pour des grandes formations sanitaires préfectorales
3. La formation des cadres du Génie Sanitaire et de l'Assainissement.

b) Santé / Affaires Sociales

L'essentiel en matière d'hygiène et d'assainissement est surtout concentré sur l'hygiène alimentaire et le contrôle de la nutrition, l'hygiène de l'habitat et la lutte anti-vectorielle (désinsectisation-désinfection et dératisation). Ces activités occupent et mobilisent 70% des agents au niveau de N'Djaména par exemple. Les autres activités comme le contrôle de la qualité bactériologique et chimique de l'eau sont effectuées à un moindre degré.

Toutes les autres activités en dehors de la désinfection, désinsectisation, dératisation sont menées de manière sporadique sans aucune programmation préalable.

Il n'existe pas de structures de coordination et ceci se traduit par un manque de communication entre les services de la DGSA et les autres institutions connexes également en charge de l'environnement. Dans les zones urbaines, l'évacuation des ordures ménagères et déchets solides est effectuée par les municipalités, de même que le curage des caniveaux.

Dans les villes de N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché, il y a des comités d'assainissement par arrondissement et également des organisations des jeunes et des organisations féminines qui assistent ces comités pour l'exécution des programmes d'assainissement qui sont retenus. Toujours dans ces grandes villes, il existe des services d'assainissement et d'hygiène.

Ils organisent périodiquement des semaines de salubrité.

En matière de sensibilisation, de rares campagnes de sensibilisation/ animation sont organisées dans certaines zones urbaines, notamment dans les quartiers spontanés de N'Djaména où les populations utilisent majoritairement l'eau de source traditionnelle, généralement polluée. Il y a lieu d'observer que toutes les actions ne se limitent qu'aux quelques villes du pays. La zone rurale est tout à fait laissée pour compte.

Il est donné ci-dessous quelques indications permettant d'apprécier l'état d'aménagement des centres urbains.

D'après un rapport d'experts daté de mars 1996 et commandité par le Ministère des Travaux Publics, il n'existe pas de politique clairement définie en matière d'aménagement des espaces urbains. Et il existe un flou dans l'attribution des responsabilités institutionnelles en matière de planification.

Ainsi, il n'y a pas :

- de définition claire des périmètres urbains, ni de normes d'aménagement et d'équipements fiables
- de normes actualisées ou de registrement en ce qui concerne la réglementation de la construction : les anciens textes coloniaux servent toujours de référence.
- de politique en matière de logement et il existe d'énormes difficultés pour l'accès de logement. On constate qu'à Ndjambéna par exemple, 45 % des ménages sont locataires de leur logement contre seulement 26 % de propriétaires, encore que la qualité de ces logements est médiocre : seulement 13 % des ménages de Ndjambéna ont un robinet d'eau privée, 43 % s'approvisionnent par les revendeurs d'eau et 29 % au puit traditionnel. L'électricité n'est une source d'éclairage que pour 7 % des ménages ; 91 % utilisent la lampe à pétrole.

Pour acquérir un terrain à construire, les ménages s'adressent en majorité aux Chefs coutumiers. Et pour y construire, ils recourent principalement à l'autofinancement et aux prêts accordés par la famille ou obtenus dans le cadre du système informel du crédit (les tontines). Le financement par le système bancaire est pratiquement inexistant.

1.7.1.12. Politique du gouvernement

Pour la ville de Ndjambéna, une étude du Plan Urbain de Référence a été envisagée et menée, à titre expérimental, la mise en œuvre de nouveaux aménagements à l'Ouest de la ville : opération quatre mailles. Cette opération vise à :

- répondre à l'urbanisation accélérée de Ndjambéna et à offrir une opportunité d'urbanisation sur les terrains de meilleure qualité que ceux exposés aux inondations ;
- obtenir une certaine rentabilité de l'opération.

Cette opération (Quatre mailles) a été lancée dans le cadre d'un financement du Fonds d'Aide et de Coopération. Sa première phase qui a commencé en 1992 porte sur les voies d'accès à la grande maille, la grande voirie, le drainage principal et l'adressage des rues. Une deuxième phase portera à partir de 1996 sur la desserte en eau et électricité.

En plus de Ndjaména, le Gouvernement a aussi choisi d'aménager les villes de Moundou, Sarh et Abéché. Et cet aménagement doit se faire suivant les trois axes :

– l'encadrement du développement urbain : élaborer des documents d'urbanisme simplifiés et dégager ensuite les actions prioritaires.

– le renforcement de la base économique de ces villes par le lancement ou la relance des activités industrielles et des grands travaux à forte intensité de main-d'oeuvre

– l'accroissement des ressources financières et humaines des communes ainsi que leur autonomie vis-à-vis de l'Etat. Cet aspect particulier pourrait mieux avoir son aboutissement dans le cadre de la décentralisation de l'Etat décidée par la Conférence Nationale Souveraine en 1993 ; en effet, pour le moment, les compétences effectives des communes tchadiennes sont très largement d'ordre administratif et non de gestion : les communes sont plutôt des circonscriptions administratives à statut particulier et non des personnes morales de droit public disposant d'une autonomie financière et de la responsabilité juridique. Par exemple, les maires sont désignés par les pouvoirs publics et non élus.

Du fait des textes hérités de la colonisation et non remaniés jusqu'aujourd'hui, le contrôle du foncier ne relève pas directement des maires mais plutôt des administrations d'Etat : domaines et cadastres. De plus l'occupation spontanée des terrains est une pratique courante dans les villes tchadiennes, ce qui est une conséquence du manque d'opérationnalité des structures de l'Etat d'une part et d'autre part de la persistance des pratiques traditionnelles d'attribution des terrains.

1.7.1.13. Actions des ONG et organismes

Un certain nombre d'ONG et d'organismes apportent leur appui à l'aménagement des villes tchadiennes. Ainsi dans le domaine de l'eau, un projet en cours d'exécution vise à renforcer ou à créer des systèmes d'adduction d'eau dans les villes d'Abéché, Biltine, Fianga, Kélo, Mao, Moussoro, Doba, Bongor, N'Djaména et Sarh. Il y a également un projet d'eau et d'assainissement initié par le Corps de la Paix Américain pour aider les populations urbaines à adopter des technologies appropriées et d'intervention pratique dans le domaine de la santé et de l'assainissement. On peut également ajouter :

- les ONG OXFAM et les Enfants de la Terre et le PADS (BM) qui appuient les comités de quartiers de N'Djaména dans les actions de collecte des ordures ménagères.

- le projet de drainage des eaux pluviales financé par la Banque Africaine du Développement et l'ACF/PNUD.

Dans le domaine de l'énergie, des opérations ont été menées pour réduire la destruction de l'environnement par l'utilisation du bois de chauffe et du charbon comme seules sources d'énergie. Il s'agit du projet FED de gaz butane et de l'énergie domestique de biomasse. L'étude de cette dernière a été concluante et a permis la création d'une Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE) dont l'objet sera la création des foyers améliorés à pétrole, à gaz, au bois de chauffe et au charbon de bois pour la cuisine et l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage etc...

Dans le domaine du développement des activités économiques, l'ONG VITA-PEP joue un rôle important d'appui financier et de suivi de gestion à la création des micro-entreprises, notamment à N'Djaména, Bongor et Moundou. Mais l'expérience de Bongor ne semble pas avoir été concluante.

Enfin dans le domaine de la gestion municipale, certaines villes bénéficient de l'appui des communes françaises dans le cadre des jumelages: N'Djaména-Marseille, Moundou-Poitiers, Sarh-Cherbourg, ABECHE – VANNES.

1.7.1.14. Plan d'action national

Ce plan vise à assurer aux populations urbaines des conditions de vie salubres et saines suivant les axes suivants :

- accroître la participation de la population aux activités locales,
- concentrer les investissements dans les villes qui jouent un rôle important dans l'économie régionale, principalement Ndjaména, Moundou, Sarh et Abéché ;
- financer surtout les infrastructures fondamentales qui contribuent à accroître les activités urbaines et la concurrence, c'est à dire principalement les routes, les égouts et l'adduction d'eau potable ;

– améliorer les conditions et les cadres de vie des habitants des quartiers déshérités, en mettant à leur disposition les services sociaux de base ;

renforcer les moyens financiers et les capacités en personnel des collectivités locales ;

– promouvoir les créations d'emplois et maximiser l'impulsion donnée au développement par les entreprises locales de construction en accroissant leur capacité et leur efficacité ;

– limiter les interventions de l'Etat et des collectivités locales à la planification et à la coordination des activités des bailleurs de fonds, en utilisant des instruments de délégation de responsabilités tels que l'ATETIP pour leur exécution.

Conformément à cet esprit, le gouvernement conduit à l'heure actuelle le premier projet urbain du Tchad, dans les villes principales du pays citées ci-avant à un stade de préparation tel que son évaluation puisse se faire avant fin 1996.

Le plan d'action national retenu pour l'habitat concerne la capitale et les villes secondaires. Il va y avoir des actions dans le domaine de l'alimentation en eau potable, drainage, équipements marchands et plan d'action institutions et finances.

Pour la capitale, ce plan d'action porte sur douze projets dont huit portent sur les opérations d'aménagement physique, deux sont des études et les deux autres portent sur la gestion foncière et urbaine. Ces projets équivalent à environ onze milliards de FCFA.

Pour les villes secondaires (Moundou, Sarh, Abéché), les projets sont similaires à ceux de Ndjaména avec adjonction d'une importante assistance pour réhabiliter le fonctionnement optimal des services centraux et locaux. Cette partie du Plan d'Action National vient d'être lancée en février 1996 par des études de base. Le montant global est d'environ six milliards de FCFA pour Moundou, quatre pour Sarh et trois pour Abéché.

2. Population, Dynamiques de Peuplement et Ressources Humaines

En matière de population, on observe que celle-ci varie, en ce qui concerne sa densité, avec les zones climatiques.

Relativement élevée (entre 16 et 22/km²) dans la région méridionale, elle est d'environ 4 dans la zone sahélienne et inférieure à 1 dans la zone désertique.

Différentes contraintes ont provoqué des mouvements de cette population du Nord vers le Sud et des campagnes vers les villes.

2.1. Population

D'après le recensement général de la population de 1993, la population du Tchad est de 6288261. Avec un taux de croissance de 2,5%, cette population serait de 6,8 millions d'habitants en 1996. Elle est répartie en 48,5 % d'hommes et 51,5 % de femmes. Et les ruraux représentent 78,6%.

Cette population est très inégalement répartie sur les 1,284 millions de km² de territoire. En effet, la répartition par préfecture montre que la densité baisse en allant du Sud au Nord : sur les 14 préfectures du pays, le Logone Occidental est très loin en tête avec une densité de plus de 52,4 habitants/km², suivi du Mayo-Kebbi et de la Tandjilé avec respectivement 27,4 et 25,2 habitants au km². Le BET vient en dernière position avec 0,1 précédé du Kanem avec 2,4. Cependant en poids démographique, il y a d'abord le Chari-Baguirmi qui habrite la capitale, avec 1 252 906 habitants, suivi de Mayo-Kebbi et du Moyen-Chari qui comptent respectivement 825 158 et 738 595 habitants. La préfecture la moins peuplée est celle du BET avec 73 185 habitants.

La population tchadienne est à dominante jeune : les moins de 20 ans représentent 58 % des effectifs globaux alors que les 60 ans et plus ne représentent que 4,2. Cependant, le tableau suivant montre que cette structure présente une notable différence suivant le milieu. En effet, en milieu urbain, la proportion des jeunes de moins de 20 ans n'est que de 56,2 % contre 58,5 % en milieu rural, ce qui peut s'interpréter comme résultat de la pratique des méthodes contraceptives plus répandues en ville qu'à la campagne. Par contre pour les 60 ans et plus, et contrairement à ce qu'on pouvait penser, leur proportion est plus faible en ville (4,2 %) qu'en milieu rural (5,8 %). L'exode explique probablement la supériorité de la proportion de 20-59 ans en ville (39,6 %) sur celle du milieu rural (35,7 %).

Tableau 1 : Répartition de la population suivant les grands groupes d'âge (%) et suivant le milieu.

	URBAIN	RURAL	MOYENNE
Moins de 20 ans	56,2 %	58,5 %	55,35 %
20-59 ans	39,6 %	35,7 %	37,65 %
60 et plus	4,2 %	5,8 %	5 %

Source : Recensement général de la population et de l'habitat, 1993

2.2. Dynamique de peuplement

Le taux brut de natalité est d'après le recensement de 1993, de 41 pour 1000, avec 39,7 % en milieu urbain et 41,3 % en milieu rural. Le taux brut de mortalité est estimé par la même opération à 16,3 pour 1000. Il s'en déduit un taux de croissance de 2,47 % arrondi à 2,5 %.

Le taux de mortalité présente quelques légères différences suivant le sexe et le milieu. En milieu rural, ce taux est de 16,6 pour 1000 contre 15,2 en milieu urbain. Et il est de 18,6 pour 1000 chez les hommes contre 14,2 chez les femmes.

L'espérance de vie à la naissance est de 50,3 ans avec 47 ans pour les hommes et 54,5 ans pour les femmes. En milieu urbain, on vit moins longtemps qu'à la campagne : 49,8 ans contre 50,4 ans, ce qui est contradictoire avec l'intuition du fait de la qualité de la vie et des infrastructures sanitaires à priori meilleures en ville. Peut être que l'explication réside en le vieillissement exprès de l'âge en milieu rural.

La mortalité infantile (0-5 ans) reste particulièrement élevée, le taux est de 222 pour 1000. On observe que cette mortalité est plus forte chez les petits garçons que chez les filles, 246 contre 190 pour 1000.

Le taux de migration interne est assez faible, environ 20 % des natifs au Tchad. Cela est probablement dû à l'insuffisance d'infrastructures de communication et des structures administratives et économiques. Cependant suivant les régions, l'indice de mobilité résidentielle est très variable allant de 8,4 % au Lac à 33,7 % au Batha. Ces migrations ont pour causes des nécessités économiques : commerce surtout,

mais également recherche des zones climatiques plus clémentes à cause de la sécheresse, des affectations pour nécessité de service et de la guerre.

Le taux global de fécondité générale est de 175,4 pour 1000 d'après le recensement de 1993. Il ya une faible différence entre les milieux urbain et rural, 174,5 contre 176,1 pour 1000. La descendance est estimée en moyenne à 6 enfants par femme.

La vie féconde des femmes commence de manière précoce, vers 12 ans et la fécondité maximale entre 20 et 35 ans.

2.3. Ressources humaines

La situation des ressources humaines du Tchad est désastreuse à cause de grandes mutations qu'à connues le pays à savoir, les calamités naturelles, l'instabilité politique et les tensions régionales, le déséquilibre entre les deux sexes, le manque de dynamisme dans les systèmes de santé et d'éducation, la pauvreté des familles.

2.2.1. Santé

La santé a toujours été déclarée prioritaire au Tchad. Mais pour diverses raisons, elle est loin de répondre aux attentes des populations.

2.3.1.1. Budget

La situation sanitaire dans le pays est déplorable malgré les efforts du gouvernement, aidé en cela par la communauté internationale. La situation n'était déjà pas très brillante avant l'année 1979. En effet, avec la rébellion, les choix budgétaires donnaient priorité aux dépenses militaires.

Tableau 2 : Evolution du budget Etat de la Santé

Année	Budget Etat (Milliards)	Budget de % Santé	Budget Santé	(Millions de CFA)
			Budget Etat	
		Personnel	Fonction- nement	Total
1985	39,8	0,9	0,6	1,5
1986	42,5	0,9	0,3	1,2
1987	25,4	0,7	0,1	0,8
1988	27,1	0,7	0,2	0,9
1989	39,1	1,3	0,3	1,6
1990	40,1	1,2	0,5	1,7
1991	40,9	1,4	0,6	2,0
1992	43,7	1,8	0,8	2,6
1993	41,2	2,2	0,9	3,1
1994	70,8	2,0	1,2	3,2
				4,6

Source : Annaire des statistiques sanitaires du Tchad, Tome A, 1994

Sur les dix années budgétaires considérées, le tableau 3 montre que la proportion du budget de santé augmente globalement par rapport au budget total de l'Etat. Mais elle reste inférieure à 10 %. De plus les montants restent insignifiants car rapportés à la population, l'année 1994 par exemple (dont la proportion est la plus importante) donne un ratio de 384 FCFA par tête d'habitant, soit moins d'un dollar dont la côte était à environ 500 FCFA en 1995.

Cette faiblesse est quelque peu compensée par l'aide extérieure dont le ratio par tête d'habitant est en moyenne le double de celui du budget de l'Etat, comme l'indique le tableau suivant relatif aux dépenses effectives.

Tableau 3 : Dépenses de santé : Etat et aide extérieure

Année	Etat (milliards De CFA)	Aide Extérieure (milliards de CFA)	Dépenses Etat par Tête (CFA)	Aide Extérieure par tête (CFA)
1985	1,0	2,0	204	398
1986	1,0	5,1	203	981
1987	0,7	4,7	134	892
1988	0,8	5,4	146	997
1989	1,3	6,0	243	1139
1990	1,5	5,5	285	1029
1991	2,1	6,5	396	1183
1992	1,8	8,8	325	1572
1993	2,4	3,2	384	508
1994	2,1	9,6	348	1531

Source : Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad Tome A, 1994

2.3.1.2. Organisation des structures

En vue de mieux gérer les faibles dotations budgétaires, les services de santé ont voulu gagner en organisation, en découplant le pays suivant un plan de couverture du pays établi dans le cadre d'un scénario de développement en trois niveaux.

- dans la capitale sont réunies les Directions Centrales, les Institutions Nationales et un Hôpital Général de Référence Nationale (HGRN) ;
- au niveau intermédiaire comprenant 14 préfectures sanitaires (une par préfecture administrative), chaque chef lieu de préfecture dispose d'un hôpital préfectoral de référence ;
- un niveau périphérique comprenant des districts et des zones de responsabilité avec des caractéristiques bien définies. Par exemple, le district qui correspond généralement à une Sous-Préfecture administrative doit couvrir une population de 100 à 250 000 habitants. Mais la zone de responsabilité ne peut aller au-delà de 10 000 habitants.

Le pays compte ainsi :

- un Hôpital Général de Référence National situé dans la capital ;
- 14 préfectures sanitaires ;
- 48 districts sanitaires et
- 628 zones de responsabilité.

Cette organisation présentée ici dans l'ordre descendant implique que les maladies traitables dans une zone de responsabilité ne peuvent être admises dans un district ; et celles convenables à un district ne peuvent être traitées dans une préfecture sanitaire ; etc....

Cependant, dans les faits, des difficultés dues souvent à l'insuffisance des infrastructures et des ressources tant humaines que matérielles font qu'en 1994 par exemple, seuls 28 districts sur les 48 fonctionnent et sur les 628 Centres de Santé, 401 sont fonctionnels. En effet, la fonctionnalité d'un district se définit par des critères objectifs suivants :

- présence de bâtiment pour l'hôpital de district ;
- présence d'au moins un médecin ;
- ravitaillement permanent en médicaments essentiels et appui global au fonctionnement;

il faut signaler que tous les districts en fonctionnement sont ceux pris en charge par les organismes internationaux : FED, ITS/PADS, MSF, BELACD et UNICEF.

2.3.1.3. Stratégie des soins

La politique des soins vise à assurer deux types d'activités sanitaires à l'endroit des populations: "le paquet minimum d'activités est un ensemble d'activités curatives et préventives de premier échelon offertes à une population définie dans des conditions telles que chaque activité, dotée d'une efficacité satisfaisante, est délivrée à un individu qui en a besoin au moment approprié". Le PMA est défini pour tous les centres de santé et en particulier les centres de santé de premier échelon qui sont ceux des zones de responsabilités.

Le deuxième type d'activités est dit paquet complémentaire d'activités (PCA). Ce paquet regroupe l'ensemble d'activités destinées aux centres de santé du deuxième échelon du district qui ne doit plus exercer les fonctions du premier échelon de la zone de responsabilité où il est implanté. Le PCA comprend :

prise en charge des urgences chirurgico-médicales; prise en charge des accouchements cliniques; hospitalisation des cas référés par le premier échelon; fonction diagnostic de laboratoire; fonction diagnostic de radiologie; consultation de référence.

2.3.1.4. Couverture sanitaire des populations

Deux indicateurs ont été définis pour approcher la couverture sanitaire des populations : le pourcentage des populations habitant dans la zone de responsabilité qui dispose d'un centre de santé et le pourcentage des zones de responsabilité disposant d'un centre de santé. Il faut néanmoins préciser que ces indicateurs ne présagent en rien de l'effectivité de la couverture sanitaire car l'estimation des effectifs de population n'est pas toujours juste et l'existence d'un centre de santé n'implique pas ipso facto un éventail large de soins proposés et une qualité adéquate de ces soins.

Il convient de noter que seulement 58% de la population accèdent aux soins de santé primaires et 55% des zones de responsabilité disposent d'un centre de santé. Mais ces pourcentages globaux cachent l'extrême différence qu'on peut observer entre les régions.

Ainsi, si les capacités hospitalières se situent à une moyenne de 61 lits pour 100.000 habitants au niveau national, les plus faibles capacités régionales sont celles du Salamat (30) du Guéra (28) et de la Tandjilé (35).

2.3.1.5. Personnel Médical

Les problèmes sont tout autant qualitatifs que quantitatifs. En effet, on compte seulement 217 médecins nationaux et étrangers en 1994, 239 infirmiers diplômés d'Etat et 130 sages-femmes diplômés d'Etat. Sur ces effectifs de médecins, on compte 143 généralistes, soit 66%. La plupart de spécialistes travaillent à l'Hôpital Général de Référence Nationale (HGRN) de N'Djaména.

La répartition géographique des médecins donne une large part à la capitale qui en totalise 138 contre 79 pour le reste du pays. Et même sur les 138 de N'Djaména,

seulement 93 sont des cliniciens: les autres exercent des activités administratives diverses, ce qui dénote un fort taux de gaspillage de compétences dans un pays qui n'en compte pas beaucoup : 32,6%.

2.3.1.6. La politique en faveur de la mère et de l'enfant

La préoccupation gouvernementale en ce qui concerne le couple mère- enfant s'inscrit dans le cadre de la politique générale sur la santé, laquelle politique vise à assurer, d'ici l'an 2000, les soins de santé primaire à la plus grande majorité possible de la population.

En ce qui concerne le couple mère-enfant, l'Etat vise explicitement les objectifs suivants pour l'an 2000 :

- réduire du taux de mortalité infantile de 180 à 120% et porter à 80% la proportion d'accouchements en milieu surveillé.
- éduquer et former des mères pour une meilleure prise de conscience des problèmes de santé de leurs enfants.
- lutter contre les avortements clandestins, les MST et le SIDA.
- sensibiliser des jeunes sur le bien-être familial.
- augmenter le taux de prévalence contraceptive pour le porter de 1% en 1990 à 10% en l'an 2000.
- rédynamiser le Programme Elargi de Vaccination (PEV) et augmenter la couverture vaccinale des enfants pour le porter de 15 à 60%.
- assurer l'état nutritionnel de la population, en particulier les groupes vulnérables (mère-enfant, vieillards).
- développer les structures sanitaires, recycler le personnel para-médical et social à au moins 60% ainsi que leur perfectionnement dans le domaine du Bien-être Familial (BEF).

Tels sont les principaux engagements de l'Etat dans le domaine de la santé du couple mère-enfant par la DPP qui a été adoptée par le gouvernement en Juin 1994.

2.3.2. Education

Lorsque le Tchad accéda à l'indépendance en 1960, les plus hautes autorités du pays avaient très vite pris conscience de l'importance de l'éducation. Les écoles se multiplièrent mais il n'y eut pas de planification adéquate.

En fait, il n'y a pas de planification adéquate de la formation en fonction des besoins de l'Administration et de développement du pays. Le départ des fonctionnaires coloniaux a laissé un vide qu'il fallait combler. Et en attendant qu'il y ait des diplômés tchadiens en nombre suffisant, on fait venir des coopérants français par le biais des accords de coopération dans tous les domaines techniques, servant de conseillers techniques aux responsables nationaux. Ceci perdure actuellement.

Le recrutement systématique de tous les diplômés a continué jusqu'en 1992, date à laquelle le processus a été interrompu sous la contrainte de la crise économique et des P.A.S. signés avec les institutions de Bretton-Woods.

Pour l'Etat, le développement souhaité n'est pas suivi d'efforts de scolarisation. L'école commence à poser de réels problèmes de formation et d'encadrement de la jeunesse. C'est dans ce contexte que plusieurs tentatives de réforme du système éducatif tchadien ont eu lieu de 1962 à 1979. L'une de ces tentatives de réforme est celle de l'opération Mandoul en 1966, incluse dans un vaste projet de développement qui consistait à introduire dans l'école, l'agriculture, l'étude du milieu, la protection de l'environnement et à reformer la pédagogie. La réforme du Mandoul prit fin en 1972. A partir de 1975, un autre projet de réforme a été initié. Mais avant même que toutes les intentions de ce nouveau projet de réforme du système éducatif n'aient été traduites en programmes d'actions et qu'une stratégie opérationnelle n'ait été définie pour la mise en œuvre d'une politique réellement adaptée, la guerre civile de 1979 à 1982 est venue mettre un terme non seulement au processus de réflexion en cours mais aussi détruire et désorganiser complètement le système éducatif déjà malade.

A la reprise des activités sur le plan national en 1982-1983, les efforts de scolarisation se sont poursuivis. Mais la qualité de l'éducation n'était plus au rendez-vous. Le système éducatif connaît désormais de très grandes déperditions : redoublements, abandons et surtout chômage accentué des diplômés.

2.3.2.1. Les structures de l'éducation

Sur le plan organisationnel et structurel, le système éducatif tchadien, copié sur le modèle français, comprend un niveau primaire de 6 ans aboutissant au certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), un niveau secondaire de 7 ans comprenant un premier cycle de 4 ans, sanctionné par le brevet d'études du premier cycle (BEPC) et un second cycle de 3 ans, conduisant au Baccalauréat de l'enseignement secondaire. Il existe aussi des établissements d'enseignement technique et professionnel au niveau de l'enseignement secondaire. Au niveau supérieur, l'enseignement se donne soit à l'étranger, soit à l'Université de N'Djaména. Quelques écoles professionnelles de niveau supérieur, mais surtout moyen forment sur place des cadres moyens et supérieurs. On cite, entre autres, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, l'Ecole Nationale des Travaux Publics, l'Institut Universitaire des Techniques d'Elevage.

2.3.2.1.1. Enseignement élémentaire

La scolarisation dépend de beaucoup de facteurs dont les structures d'accueil, la quantité et la qualification des enseignants. D'après les statistiques du Ministère de l'Education Nationale, il y a sur l'ensemble du territoire, 8808 salles de classe pour l'année 1994 dont certaines sont construites avec les moyens de bord. Par rapport à l'année 1991/92, il apparaît donc une augmentation de 2 % en salles de classe. Mais le nombre d'élèves a baissé, passant de 568 630 en 91/92 à 542 405 élèves, soit une décroissance de 4,6 %.

S'agissant des mobiliers scolaires, on compte en 1993/94 120.785 places tables-bancs et 144.909 places bancs pour 542.405 élèves, soit une place assise pour plus de deux élèves. Observons qu'avec les places bancs, l'élève écrit sur ses genoux. Si on ne considère que les places tables-bancs, il y aurait une place assise pour 4,5 élèves.

Enfin pour les enseignants, on en a dénombré en 1993/94 8.905, soit un enseignant pour 61 élèves alors que la moyenne normale est située à 40 élèves par enseignant.

Le taux brut de scolarisation est de 46,1% en 1993/94, soit 61,6% pour les garçons contre 30,2% pour les filles. Mais le taux net n'est que de 39,8%, soit 52,6% pour le sexe masculin et 26,7% pour le féminin.

Les résultats aux examens de fin du cycle primaire restent à encourager comme l'indiquent les chiffres du tableau suivant. Seulement 37% des enfants fréquentant effectivement ont réussi au CEPE et 35,9% au concours d'entrée en 6ème.

Tableau 4 : Taux de réussite

	CEPE	Entrée en 6ème
Garçons	38,2 %	37,0 %
Filles	28,3 %	26,1 %
Ensemble	37,0 %	35,9 %

Les principes caractéristiques de l'enseignement élémentaire sont les suivants :

a) une faible fréquentation scolaire

Le taux brut de scolarisation en 1991-1992 est de 59,3 % : le taux net est de 40,7 % et le taux d'admission au Cours Préparatoire 1ère année (CP1) est de 64,2 % dans la même année. Ce qui revient à constater grossso modo que :

- un enfant d'âge scolaire sur deux est à l'école :
- environ un enfant sur trois âgé de 6 à 11 ans fréquente l'école élémentaire

b) de grandes disparités dans les taux de scolarisation

Les taux globaux de scolarisation avancés ci-haut cachent en réalité d'importantes disparités, entre les différentes régions du pays d'une part et entre les sexes d'autre part.

On constate en effet que la scolarisation sur l'ensemble du territoire national est très inégalement répartie. Le taux brut varie de 8,2 % au Batha à 115,3% dans le Logone occidental pour les deux sexes ; 3,1 % à 76,2 pour les filles et 13,4 % à 155,2 % pour les garçons.

Quant à la distribution du taux net de la scolarisation, on constate qu'il varie de 6 % à Biltine à 77,9 % dans le Logone Occidental.

L'objectif étant la scolarisation à 100% des enfants, la planification régionale de l'éducation ne devrait pas avoir pour but d'équilibrer les régions à un sous-optimum mais de faire progresser toutes les régions vers le maximum de 100%.

c) des instituteurs en nombre insuffisant, d'un niveau d'instruction souvent faible, sans formation pour certains.

Le ratio élève/maître est 66 contre une moyenne de 39 en Afrique subsaharienne. En raison de l'accroissement de la demande scolaire et du fait de l'insuffisance d'infrastructures et des maîtres, il n'est pas rare de rencontrer des classes de plus de 150 élèves en milieu urbain au Tchad. Paradoxalement, dans les écoles rurales, les classes de moins de 15 élèves sont fréquentes. Ce dernier phénomène s'explique par la réticence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école. Dans la plupart des cas, ils préfèrent utiliser leurs enfants pour les travaux champêtres, la garde des troupeaux, les travaux domestiques, etc. Il faut noter que le niveau, souvent bas, des maîtres ne favorise pas une bonne formation.

d) Des programmes d'enseignement non adaptés aux réalités socio-économiques

Les programmes en vigueur dans l'enseignement élémentaire, qui dataient de 1962, ont été actualisés en 1983 afin d'une part, de prendre davantage en compte les réalités nationales, d'autre part de mieux adapter l'école à l'enfant tchadien.

Ces programmes ont été définis en termes de contenus et inculquent certes à l'enfant les savoirs fondamentaux. Cependant, une réactualisation de ces programmes en termes d'objectifs qui prendrait en compte le développement chez l'enfant de compétences (savoir-faire), de comportements et d'attitudes (savoir-être) s'avère nécessaire.

De plus, ces programmes accordent une grande importance aux connaissances théoriques, livresques souvent de peu d'utilité sur le plan pratique et amènent l'enfant à mépriser le travail manuel et cela dans un pays à vocation essentiellement agricole et pastorale.

e) des conditions matérielles de scolarisation très précaires

Les écoles élémentaires sont dans des situations particulièrement difficiles, qu'il s'agisse des infrastructures, des équipements ou des matériels pédagogiques etc....

Dans les 2437 écoles (pour 8633 salles de classe) dont dispose actuellement l'enseignement élémentaire, les locaux scolaires sont pour la plupart très sommaires et dégradés : mauvais état général des bâtiments, luminosité souvent insuffisante (absence quasi totale d'électricité), installations sanitaires inexistantes ou très

rudimentaires, normes de constructions inadéquates. Seul un très petit nombre d'écoles élémentaires sont construites en dur. 60 % des constructions sont en matériaux locaux rudimentaires (secko ou poto-poto).

De plus, ces infrastructures scolaires sont en nombre insuffisant et déjà utilisées à temps plein dans la journée par deux maîtres et deux cohortes d'élèves dans les zones urbaines où les effectifs sont plus élevés.

Les fournitures scolaires de base sont à la charge des familles, souvent nombreuses, dont certains ont des revenus extrêmement bas. Beaucoup d'élèves de l'élémentaire ne sont équipés que d'une ardoise et d'un cahier. Les manuels scolaires font cruellement défaut.

Il est nécessaire d'investir dans ce domaine pour garantir la qualité de l'enseignement élémentaire.

2.3.2.1.2. Enseignement secondaire général

L'enseignement secondaire général est en 1991/92 constitué de 101 établissements dont 81 publics.

L'effectif total des élèves fréquentant l'enseignement secondaire général s'élève à 72814 dont 12588 filles (17,2 %) en 1991-1992. Par rapport à l'année scolaire 1993/94, la progression des effectifs a été négative avec un taux de 4,3 %.

Pour l'encadrement des élèves durant l'année scolaire 91/92, 1789 enseignants ont assuré la prestation. Parmi ceux-ci on retrouve 4,9 % de femmes réparties dans le public et le privé à concurrence de 4,8 % et 5,7 %.

Mais en 1993/94, l'enseignement secondaire dispose de 920 salles pour 69784 élèves, soit 76 élèves par classe. Il y a 1893 enseignants (37 élèves/enseignant), ce qui permet de faire des rotations dans une même salle. Ces élèves comptent en leur sein 17,5% seulement de filles. Avec 16.435 places table-bancs et 995 places bancs, on a donc une place assise pour 4 élèves. On compte au total 86 CEG et 26 Lycées.

Les résultats aux examens demandent encore beaucoup d'efforts. En effet, sur 5.367 inscrits au BEPC en 1994, 53% l'ont réussi. Et sur 3550 au Baccalauréat, il y a seulement 15,3% de réussite.

Les principales caractéristiques de l'enseignement secondaire sont:

- Une très forte poussée des effectifs : 54751 élèves en 1989/90, 60711 en 1990/91 et environ 73000 en 1991/92 soit un accroissement moyen annuel de 15,5 %, alors que la stratégie EFE prévoit 76000 élèves à l'horizon 2000 (1^e et 2^e cycles).
- un taux brut de scolarisation de 6,5 % en 1989/90 en croissance rapide, avoisinant 9 % en 1991/92.
- une très faible fréquentation des filles (17,2 % des effectifs en 1991/1992).
- un nombre élevé d'élèves par classe en moyenne 69 en 1989/90 et 76 en 1991/92 avec de grandes disparités entre zones (Lycée Félix Eboué : 97 et CEG de Fada : 10 pour la rentrée scolaire 1991/92).
- une faible qualification du corps enseignant (45% environ de contractuels et de vacataires) et un important déficit d'enseignants principalement dans les matières scientifiques.
- une insuffisance de conseillers pédagogiques nationaux et d'inspecteurs au niveau de l'encadrement pédagogique.
- une insuffisance quantitative et qualitative d'infrastructures (environ 1/3 des établissements sont dans des locaux d'emprunt).
- Des programmes d'enseignement peu adaptés aux objectifs de développement socio-économique.
- l'inexistence du système d'orientation offrant une alternative aux élèves en situation d'échec ou en fin de cycle.
- le faible niveau de dépenses publiques par élèves (22.170 F CFA en 1989/1990).

Cet ordre d'enseignement se trouve pris dans l'étau formé par une demande abondante en amont et par une promotion limitée en aval. Seul, le recours à une sélection plus rigoureuse peut permettre de réduire la pression sur le supérieur qui accueillerait ainsi les meilleurs élèves du second cycle.

2.3.2.1.3. Enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel relevant du Ministère de l'Education Nationale compte 18 établissements : 3 Lycées, 1 Collège d'Enseignement Technique, 15 Centres d'Apprentissage (CA) dont 10 en activité. Les effectifs de ces établissements sont passés de 2290 élèves en 1989 à 1958 en 1991-1992, 80 % des élèves suivent une formation tertiaire dans les Lycées Techniques Commerciaux de N'Djaména et de Moundou.

L'enseignement est organisé en 2 cycles de 3 ans conduisant l'un au Certificat d'Aptitude Professionnelle (5 % des effectifs totaux) et le second au Brevet de Technicien (4,25 %), au Baccalauréat E (2%) et G (80%). Environ 9 % des effectifs sont dans les centres d'apprentissage.

Sur le plan des infrastructures et des équipements, le lycée technique industriel et commercial de N'Djaména et le Collège d'Enseignement Technique (CET) de Sarh, ont été réhabilités.

En revanche, les centres d'apprentissage se trouvent dans un état de délabrement et de dénuement matériel tel qu'il est permis de s'interroger sur le déroulement des formations. Quant au Lycée Technique Commercial de Moundou, il fonctionne dans des locaux d'emprunt. De plus, le ratio élèves/professeurs trop élevé entraîne une surcharge des installations. Exception faite du CET de Sarh, l'ensemble des établissements emploie un personnel enseignant peu qualifié.

2.3.2.2. Efficacité interne et externe du système éducatif tchadien

Globalement, le système éducatif tchadien est peu efficace. Il enregistre un taux élevé d'abandons, de redoublements et un faible taux de promotion interne. Les résultats aux examens sont assez faibles et il y a très peu d'offres d'emploi pour les diplômés du système éducatif. Il va sans dire que pareille situation scolaire contribue au développement du phénomène des ECPD.

2.3.2.2.1. Au niveau de l'enseignement élémentaire

L'efficacité interne de l'école élémentaire est très faible. Elle se caractérise par de très forts taux de redoublement (36,4 %); des taux d'abandon très élevés (9,7 %). Le taux de promotion est de 53,9 %. Il faut en moyenne 9,3 années scolaires pour former un diplômé pour un cycle normal de six années scolaires.

En d'autres termes, un enfant sur trois redouble une classe à l'école élémentaire et un enfant sur dix abandonne l'école en cours de scolarité, ce qui représente un taux de gaspillage énorme.

Du point de vue de l'efficacité externe, les programmes de l'Enseignement Élémentaire étant trop livresques, les finissants de cet ordre d'enseignement n'aspirent qu'à la poursuite normale des études au niveau de l'enseignement secondaire. Par ailleurs aucune structure n'a été prévue pour la préparation à l'insertion dans la vie active à l'issue de l'enseignement élémentaire.

Formellement, les Centres d'Apprentissage (au nombre de 14 dont 1 par préfecture) devraient répondre aux besoins de formation des élèves sortant de l'enseignement élémentaire. Mais ces centres sont peu nombreux et ne développent en général que la menuiserie à l'exception d'Abéché en tannerie et Bongor en maçonnerie.

On constate que les taux de réussite aux examens de fin primaire sont très faibles. Pendant l'année scolaire 1991-1992, seulement 24,2 % des candidats aux CEPE sont déclarés admis et 26,8 % sont admis en classe de 6ème. Cette situation entraîne donc un redoublement massif au CM2 ou abandon de l'école par découragement.

2.3.2.2. Au niveau de l'enseignement secondaire

L'efficacité interne de ce niveau d'enseignement est aussi très faible. En 1991-1992, l'enseignement secondaire a enregistré un taux de redoublement de l'ordre de 21 pour cent (%).

Le poids des redoublements dans le second cycle est bien plus important qu'au premier cycle, 29,81 % contre 18,68 %. Pour l'année d'étude, la répartition indique que la classe de terminale est un véritable goulot d'étranglement : elle enregistre présentement 36,6 % de redoublants. Elle est suivie de la classe de troisième qui enregistre 27,63 % de redoublants.

Globalement, 26,71 % des candidats réussissent au baccalauréat A, 26,64 % au C et 10,79 % au Bac D.

Les offres de formation professionnelle à la fin du premier cycle du secondaire sont très limitées. Il en est de même de la fin du second cycle. De ce fait, le rendement externe de l'enseignement est très faible. Les contenus de l'enseignement étant livresques, les finissants de l'enseignement secondaire n'aspirent qu'à la poursuite

normale des études au niveau supérieur. Mais tous n'y arriveront pas. Le chômage, la rue et autres manifestations de désœuvrement sont monnaie courante.

Au niveau de l'enseignement technique, l'inadéquation des profils de formation (peu diversifiées et de qualité médiocre) par rapport à l'offre et à la demande en matière de formation et aux besoins des entreprises a pour conséquence le chômage des diplômés de ce secteur particulièrement dans les filières commerciales.

2.3.2.2.3. La stratégie éducation-formation-emploi

Elle comporte deux options fondamentales :

- Une stratégie à but qualitatif visant l'amélioration du rendement du système par la revitalisation des structures d'éducation et de formation ;
- Une stratégie à but quantitatif visant l'accroissement régulé du nombre des bénéficiaires directs des services d'éducation et de formation, et assurant l'ajustement de la croissance des effectifs aux réalités démographiques, économiques et socio- culturelles.

La stratégie EFE retient l'éducation de base (notamment l'enseignement élémentaire et l'alphabétisation des adultes) comme la première priorité, la deuxième étant l'enseignement technique et professionnel.

Ces deux objectifs globaux peuvent se détailler ainsi suivant les axes les plus importants :

- augmenter le taux de scolarisation de 46,7% en 1990 à 60% en l'an 2000,
- promouvoir une meilleure adéquation entre l'éducation, la formation et l'emploi,
- lutter contre l'analphabétisme par l'alphabétisation des adultes, l'augmentation et le renforcement des structures d'éducation des filles,
- améliorer et développer de nouvelles filières de formation professionnelle de niveau moyen et supérieur, et réhabiliter les structures d'enseignement et de formation technique et professionnelle,

- promouvoir la recherche appliquée et l'étude des problèmes de développement, rechercher une meilleure adéquation entre la formation supérieure et le monde du travail.
- encourager les initiatives communautaires et renforcer le partenariat entre l'Etat et les Associations des Parents d'Elèves (APE).

3. Economie

L'économie tchadienne repose essentiellement sur l'agriculture dominée par la production cotonnière.

Cependant, des secteurs comme l'élevage, et dans une moindre mesure la pêche, apportent une contribution non négligeable aux recettes d'exportation.

3.1. Secteur primaire : agriculture, élevage, pêche, mines

La population active du secteur primaire est estimée à 1904248 individus, soit 83 % du total des actifs. L'agriculture et l'élevage font ensemble 99,3 % de ces actifs. 63 % de ces actifs sont des indépendants, 31,9 % sont des aides familiaux. Le secteur primaire est peu salarisé.

L'agriculture vivrière contribue au PIB pour une moyenne de 70 milliards par an, soit 25,8 %. Il faut observer cependant que le coton épouse beaucoup plus la terre que les cultures vivrières.

L'élevage se caractérise par un fort volume dans les exportations globales (37,99 %). L'effectif du bétail laisse présager de bonnes perspectives.

Les données sur la pêche sont loin d'être maîtrisées. On estime cependant de 105 000 à 115 000 tonnes / an de poisson pêché dont une partie est exportée vers le Nigeria essentiellement.

Les exploitations de carrières concernent les graviers, la terre et le sable. Leur contribution au PIB est très faible, de l'ordre de 400 millions de tonnes en 1996. Son exploitation rapporte au Tchad quelques 25 milliards par an, soit près de 13 % du PIB.

L'investissement dans le secteur primaire n'est pas exhaustivement saisi par la comptabilité nationale. Il s'agit notamment de l'investissement privé.

L'investissement public, régulièrement donné par le budget d'investissement se situe au niveau de 15 milliards par an dans le domaine agro-sylvo-pastoral, soit environ 25 % du total des investissements publics en 1996.

En ce qui concerne les exportations du secteur primaire, on ne compte que le cheptel et ses produits dérivés, notamment les peaux et cuirs. Cette exportation rapporte en moyenne 16,4 milliards par an, équivalent à 28 % des recettes d'exportation. Mais elle est sujette à une importante fraude. Le coton est transformé en coton-fibre avant d'être exporté.

3.1.1. Le Coton

Introduit par le colonisateur en 1927 dans la zone soudanienne, le coton est, depuis très longtemps, entré dans les moeurs parce qu'il constitue la principale source de revenus monétaires de l'exploitant. De ce constat, il se déduit l'existence d'un trend dans la production cotonnière qui est fonction de l'accroissement de la population rurale de la zone soudanienne, lequel accroissement subit l'influence de l'urbanisation de la population et de l'exode rural.

Mais ceux-ci sont compensés par l'extension de la culture attelée et de l'utilisation des engrains et produits phytosanitaires. Les autres variables explicatives de la production cotonnière étant la pluviométrie, le prix au producteur et le climat politique. Pour cette dernière variable, la période de guerre civile 1979-1982 est très illustrative si on la compare à d'autres périodes comme l'indique le tableau suivant. En effet, de plus de 145 000 tonnes de production moyenne annuelle de coton-graine entre 1974 et 1978, on est passé à 87 600 tonnes en 1979-1982, période de guerre civile, avant de remonter à plus de 118 000 tonnes pour la période 1983-1987.

Tableau 5 : Production moyenne de coton-graine (en tonnes)

	Période 1974-78	Période 1979-82	Période 1983-87
Tonnage	154 444	87 630	118 345

Source : Beyem N. Roné, la reconstruction de l'économie tchadienne : retrospective et perspectives d'avenir dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Evolution de la production cotonnière et du prix au producteur.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Prix au Kg en CFA	60	70	80	100	98,6	98,8	98,7
Production en milliers de tonnes	71,4	102,1	158,5	98,4	99,5	89,5	127,8
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Prix au Kg en CFA	96,9	88,1	88,4	87,8	77,0	89,5	119,9
Production en milliers de tonnes	137	151	158	175	122	95	154
							180

3.1.2. Les Cultures vivrières

Le Tchad s'est toujours suffit à lui même en produits alimentaires sauf en années de sécheresse. Et même dans ce cas, BOUVILAIN a montré que l'aide alimentaire internationale a souvent été très marginale.

Dans la période d'indépendance, le Tchad a connu deux sécheresses : 1972–1974 et 1984–1985. Pour cette dernière, on a enregistré 25,5 % de baisse dans la production céréalière en 1984 par rapport à 1983, ce qui correspond à environ 124200 tonnes de déficit céréalier.

La consommation de céréales par tête a ainsi baissé de 110 Kg en 1984 à 83 kg en 1985.

De 1986 à 1995, la production vivrière a augmenté de 54,0 %, soit une moyenne de croissance de 5,4 %. Ce taux est supérieur au taux de la croissance démographique estimé à 2,5 % par an par le recensement de la population de 1993. Ceci indique une augmentation de la productivité des cultures vivrières, augmentation que l'on peut attribuer à l'encadrement technique, à l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrains et aux effets des micro-projets. Mais le tableau suivant montre que

cette augmentation de la production vivrière s'est faite surtout par celle de la production des oléagineux. En effet, la composition organique de la production vivrière qui était dans une échelle d'environ 1 à 4. Explication : les paysans, dans le souci d'augmenter leurs revenus monétaires, ont tendance à substituer la culture d'arachide à celle du coton. Ce qui fait que si les oléagineux ont augmenté en production de 112 % dans la période 1986-1995, la production de céréales n'a augmenté que de 43,5 %. N'empêche que la production céréalière reste toujours globalement suffisante pour la consommation nationale puisque la consommation potentielle est 142,6 Kg par tête en 1995 contre seulement 122,2 Kg par tête en 1986.

Une autre révélation est la production vivrière par zone. En effet la production vivrière en zone sahélienne tend depuis quelques années à égaler celle de la zone soudanienne : le rapport est désormais de 1 à environ 1,5 en 1995 alors qu'il était de 1 à plus de 2,3. En ce qui concerne la production céréalière exclusivement on est passé de 2 en 1986 à 1,4 en 1995.

Tableau 7 : Production vivrière 1986-1995 (en milliers de tonnes)

	1986	1987	1988	1989	1990
Zone soudanienne	532	454,7	535,5	557,2	442,0
dont céréales	425,9	368,1	409,3	418,7	335,4
Zone sahélienne	229,3	216,7	366,2	274,3	175,1
dont céréales	220,0	200,6	346,3	259,0	163,2
Total céréales	645,9	568,7	755,6	677,7	498,6
Total oléagineux	115,4	102,7	146,1	153,8	118,5
Total vivrier	761,3	671,4	901,7	831,5	617,1

	1991	1992	1993	1994	1995
Zone soudanienne	631,8	687,7	494,8	612,2	680,9
dont céréales	454,5	459,5	324,0	421,2	493,5
Zone sahélienne	351,7	545,1	381,7	568,4	491,0
dont céréales	316,2	491,5	318,6	495,9	433,5
Total céréales	770,7	986,2	642,6	217,1	927,0
Total oléagineux	212,8	246,6	233,9	263,5	244,8
Total vivrier	983,5	1232,8	876,5	1180,6	1171,9

Source : Comptes économiques 1996, DSEED.

3.2. Secteur secondaire

Ce secteur emploie quelques 48000 travailleurs dont la moitié se trouve dans les industries manufacturières. Le rapport suivant le sexe est de 17,8 % pour les femmes contre 82,2 % pour les hommes. La production de ce secteur porte sur les textiles, le coton-fibre, les brasseries, l'huile, le savon, le sucre et les cigarettes. Sa contribution au PIB est d'environ 15 %. Sa valeur ajoutée est de 33 milliards en francs constants de 1977.

Seul le coton-fibre est exporté comme production de ce secteur. Pour une valeur moyenne d'environ 45 milliards en 1995, soit 45 % des exportations. La politique de l'Etat consiste à diversifier les exportations.

3.3. Secteur tertiaire

La population active de ce secteur est estimée à 333500 personnes, soit 14,5 % de la population active. Les actifs féminins représentent 43,5 %. Mais ils sont surtout nombreux dans le commerce où ils représentent 57,7 %

L'état actuel des statistiques ne permet pas d'avoir une idée précise des investissements dans ce secteur. L'Etat de 1960 à 1987 s'est immiscé dans ce secteur. Il tient encore les banques par exemple. Mais depuis 1987, les PAS le contraignent au désengagement.

3.4. Le secteur informel

Phénomène urbain, le secteur informel du Tchad résulte de la combinaison d'un grand nombre de facteurs : incertitude sur les activités agricoles entraînant l'exode rural, le départ des commerçants étrangers par suite de la guerre de 1979, le fort taux d'abandon scolaire et le chômage.

Le secteur informel est un secteur assez dynamique dont la contribution au PIB avoisine les 75% du PIB si on inclut l'agriculture, le commerce et les services. A N'Djaména la capitale, 50% des activités du secteur informel sont concentrées dans le commerce, 35% dans les services et 15% dans l'artisanat.

Les activités du secteur informel portent sur la fabrication des outils pour travaux agricoles, les ustensiles de cuisine, la préparation et la vente de nourriture et la vente des produits de consommation de base.

Dans le domaine des services, on compte les porteurs d'eau, les vendeuses de boissons alcoolisées traditionnelles, les services de réparation de cycles et de l'électro-ménager. Le salaire mensuel dans le secteur informel peut aller jusqu'à 20000 FCFA, soit trois fois moins que le salaire moyen dans le secteur public (65000 FCFA).

3.5. Finances

D'un montant modeste pour les nécessités et les obligations de l'Etat, le budget de fonctionnement est caractérisé par un déficit chronique que l'ajustement structurel qui dure depuis dix ans n'arrive pas à ravalier toujours. Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution du déficit depuis près de quinze ans.

Tableau 8 : Grandes masses budgétaires (en milliards de FCFA)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Recettes totales	8,5	18,3	21,3	17,7	19,5	25,8	28,8	31,5
Dépenses totales	12,7	23,5	24,9	25,0	27,7	30,9	42,2	47,7
Déficit	5,2	5,2	3,6	7,3	8,2	6,1	13,4	16,2
Déficit/recettes %	61,2	28,4	16,9	10,4	42,0	24,5	46,5	51,4
	1991	1992	1993	1994	1995	1996		
Recettes totales	31,8	35,5	34,9	39,0	42,7	51,6		
Dépenses totales	52,0	48,9	46,8	70,8	61,6	69,9		
Déficit	20,2	13,34	11,9	31,8	18,9	18,3		
Déficit/recettes %	63,5	37,7	34,1	81,5	44,2	35,4		

L'évolution du ratio déficit/recettes se fait en dents de scie. Ceci explique que les programmes d'ajustement structurels ne sont pas appliqués avec efficacité.

3.5.1. Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure a évolué de 71,1 milliards en 1986 à 458,7 milliards en 1996 (tableau 42). Le taux d'endettement (par rapport au PIB) est de 77% en 1996 contre 22% en 1986, soit une multiplication par plus de trois. Le service de la dette va également en augmentant : il passe de 1,9 milliard en 1986 à 16,9 milliards en 1996. En proportion des exportations, il est ainsi passé de 3,9% à 10,5%. Et pour le PIB, de 0,7% à 3,1%.

3.5.2. Le budget d'investissement

C'est le deuxième volet du budget de l'Etat. Il est entièrement financé par l'aide extérieure octroyée sous forme de prêts et de dons. La structure de financement évolue depuis quelques années en faveur des prêts.

Tableau 9 : Structure de financement.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Montant du programme Milliards)	58,9	56,5	53,7	83,3	100,1	117,2
Dons (%)	53,6	55,8	82,2	72,2	62,2	58,5
Prêts (%)	46,4	44,2	17,8	27,8	37,8	41,5

Le budget d'investissement porte sur quelques grands secteurs : infrastructure de transport, le secteur agro-sylvo-pastoral et les ressources humaines, comme le montre le tableau suivant. Mais il semble que les investissements pourraient être plus importants avec l'apport du pétrole.

Tableau 10 : Répartition du budget d'investissement par secteur (en %)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Développement intégré	6,5	7	19,9	7,9	6,4	6,3
Agro-sylvo Pastoral	20,0	24,7	20,9	29,2	19,5	25,5
Mines, énergie et industries	9,2	8,9	11,7	4,7	0,6	3,3
Infrastructures transports	38,9	24,2	14,4	18,7	32,1	32,3
Ressources humaines	20,0	19,2	20,0	25,6	27,1	25,2
Accompagnement du développement	5,5	16,0	15,0	13,9	14,3	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Comptes économiques 1996, DSEED.

Le contenu de ce budget d'investissement en FBCF est resté pendant longtemps en dessous de 40 %. Depuis 1991, il se situe au dessus de 50 % et atteint 60,6 % en 1996.

3.5.3. Monnaie et crédit

Le système bancaire au Tchad est l'un des plus réduits en Afrique : en plus de la BEAC, institut d'émission d'Afrique Centrale faisant partie de la zone franc, il n'existe pas grand nombre de banques commerciales. On peut citer :

- La Banque Tchadienne de Crédits et de Dépôts (BTCD)
- La Banque Méridien BIAO Tchad (BMBT)
- La Banque de Développement du Tchad (BDT)
- Financial Bank (F.B.)
- La Banque Commerciale du Chari (BCC)
- le Centre des Chèques Postaux (CCP)
- La Caisse Nationale d'Epargne et
- VITA-PEP.

Celle-ci est une ONG financière américaine spécialisée dans l'octroi de crédits aux micro-entreprises. A ces institutions, on peut ajouter le Fonds d'Intervention Rural (FIR) dont le rôle est d'appuyer les ruraux en matière de crédits.

Cette faiblesse excessive du réseau bancaire est l'une des causes de la sous-mobilisation de l'épargne intérieure. Mais on peut penser à contrario que c'est la faiblesse de l'épargne qui est cause de la faiblesse du réseau bancaire. En effet, par rapport au PNB, le taux d'épargne nationale varie entre 1,9 % en 1991 et 7,5 en 1996, souvent en croissance. Cependant, il peut être négatif comme en 1993 où il était de 2,8 %. Mais l'épargne intérieure brute est chroniquement négative ; son taux par rapport au PIB varie de - 10,7 % en 1991 à - 1,8 en 1996.

Devant cette faiblesse d'épargne, le crédit devrait servir de levier à la promotion de l'épargne, même si pour des raisons de contrôle, il est établi une relation entre les dépôts à vue et le crédit par les réserves obligatoires. Or, la répartition ci-dessous de crédit donne une importante prééminence de crédit à court terme, en moyenne 72,5 % sur la période 1987-1992 contre seulement 0,9 % de crédit à long terme. Pour expliquer cette situation, les banques avancent que les entrepreneurs tchadiens ne savent pas monter les dossiers bancables alors que ceux-ci estiment que les conditions d'accès au crédit bancaire sont très difficiles à remplir, notamment au niveau de l'apport personnel de 20 %. Quant aux taux d'intérêt qui est le plus fort

en Afrique Centrale, il constitue le dernier des soucis des entrepreneurs tchadiens. Les arguments des deux parties en présence montrent que le problème de fond est celui de la confiance qui est d'ailleurs à la base du crédit.

Ainsi, l'ensemble du crédit n'est accordé que pour le court terme notamment le commerce d'exploitation, le coton qui est couvert par 50 % des crédits de court terme. Globalement, c'est donc le secteur tertiaire qui bénéficie du soutien bancaire avec plus de 80 % des crédits. Ce secteur couvre le commerce de distribution, le commerce d'exploitation et les services alors que la part du secteur production (agriculture et industrie) n'est que de 20 %.

Tableau 11 : Repartition du crédit à l'économie.

	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Crédits à l'économie (milliards de FCFA)	74,1	72,9	58,2	51,4	59,2	43,3
dont :						
- court terme (%)	86,5	58,8	60,8	67,7	78,4	82,7
- moyen terme (%)	11,8	40,3	39,0	31,9	21,3	15,4
- long terme (%)	1,7	8,9	0,2	0,4	0,3	1,9

Source : Comptes économiques 1996, DSEED.

4. Dynamique sociale et politique

La dynamique sociale et politique n'a jamais connu d'épanouissement durant les trente premières années d'indépendance. Il a fallu attendre les années 90 pour observer l'émergence d'une dynamique sociale et politique liée au processus de démocratisation.

4.1. Dynamique sociale

En évoquant le problème de la citoyenneté tchadienne, on fait en même temps référence à l'existence de la nation tchadienne. Georges BURDEAU, dans son livre (la démocratie, Seuil, 1996), écrit ceci. (Le Peuple dont la Révolution Française consacre l'avènement est un peuple de citoyens). Et il définit le citoyen comme étant un (Homme éclairé par la raison débarassé des préjugés de classes et des soucis inhérents à sa condition économique, capable d'opiner sur la chose publique en faisant abstraction de ses préférences personnelles ; bref, une sorte de saint laïc). Il est donc évident que ce citoyen là n'existe pas encore au Tchad, par conséquent pas la nation. De la même manière, BOUQUET dans (Genèse d'un conflit, l'Harmattan, 1986) montre qu'il n'y a pas un peuple au Tchad mais des populations diverses qui vivent sur le territoire du Tchad et qui, pour l'heure, n'ont ni le souhait de vivre ensemble, ni le désir de s'entredéchirer)

Cependant, cette appréciation relève d'une vision très court terme, marquée par les différents évènements plus malheureux qu'heureux qui sont survenus au Tchad. Une vision de très long terme permettrait de savoir que le Tchad est en train d'accoucher une grande nation. C'est l'opinion exprimée par Antoine BANGUI dans le préface du livre "Conflit Nord-Sud : Mythe ou réalité ?, Centre culturel AL-MOUNA, 1996". En effet Bangui écrit ceci : "Je ne connais pas de grandes nations qui ne se soient formées autrement que par l'assemblage d'une mosaïque de populations débarquées par vagues successives sur un territoire qui, peu à peu, est devenu leur pays commun". Les déchirements jusques-là connus, et quelque soit leur atrocité, participent à la construction de la nation tchadienne. On s'en rend bien compte à l'extérieur du pays où la solidarité dans la communauté tchadienne surplombe les divisions internes.

4.1.1. Ethnies

On compte plus d'une centaine d'ethnies dont beaucoup présentent des caractéristiques communes dans le domaine linguistique, des us et des coutumes et de la gestion du terroir. Ces similitudes ont permis au recensement de 1993 de les regrouper en treize grands groupes très inégalement constitués.

Suivant le poids démographique, le groupe Sara vient en tête avec 27,7% de la population, suivi par le groupe Arabe et le groupe Mayo-Kebbi avec respectivement 12,3% et 11,5%.

4.1.2. Religions

Suite à l'influence arabe et à la colonisation française, le Tchad abrite deux grandes religions : l'islam et le christianisme. Ces religions se sont superposées aux religions traditionnelles regroupées sous le vocable d'animisme. Mais globalement, on estime que la religion musulmane est prédominante dans le Nord du pays (97,3% de la population) alors que le sud est la région de prédilection de la religion chrétienne (71,9% de la population). Cependant l'une et l'autre religion touchent toutes les préfectures du pays et donc toutes les ethnies même si c'est à des degrés divers. La religion musulmane est la plus importante dans tout le pays avec 54 %.

4.2. Dynamique politique

La dynamique politique est en grande partie le reflet de la dynamique sociale. Car les conflits d'intérêt entre les différentes communautés sociales se transposent inévitablement au niveau politique.

La bipolarisation géo-confessionnelle (Nord musulman et Sud chrétien et animiste) est la cause fondamentale des problèmes que l'on rencontre au niveau politique. Comme il est indiqué plus haut, cette bipolarisation a engendré, dès la lutte pour l'indépendance de la fin des années 40, un conflit pour le contrôle du pouvoir d'Etat, conflit qui a dégénéré entre 1960 et 1965 en des révoltes puis en 1966 en rébellion.

De la rébellion contre le pouvoir, on est passé en 1979 à une guerre civile. Ce fut un véritable recul sur la voie de la construction de la nation tchadienne.

Il semble que ce problème pourrait être atténué si les gouvernements successifs avaient tenté d'instaurer la démocratie. Or, dès 1962, le parti unique a été institué, supprimant ainsi toute expression libre des opinions. Quatre régimes se sont succédés dans ce contexte et il a fallu attendre décembre 1990 pour la restauration de la démocratie et des libertés. Depuis lors, il y a comme une explosion de société civile, avec la création, en moins de trois ans, de plus de 65 partis politiques, et quelques 300 associations de la société civile.

Ce processus de démocratisation, reflet d'une nouvelle dynamique politique, a son aboutissement dans les différentes élections que vient de connaître le pays. Le Référendum Constitutionnel de mars 1996, les Elections Présidentielles du mois de juillet de la même année ainsi que les Législatives de janvier 97 sont autant d'actes concrétisant cette nouvelle situation qui entrera dans la culture politique des tchadiens avec les prochaines sénatoriales et municipales.

Le projet de société défendu par le Gouvernement et les différents acteurs politiques est celui défini à la Conférence Nationale Souveraine de 1993 : Un pays bilingue, démocratique, décentralisé. Tels sont les grands axes. Mais d'autres forces proposent la fédération pour, disent-elles permettre à chaque communauté de suivre son itinéraire culturel.

5. Aide au développement

Sous sa forme actuelle, l'aide au développement constitue un dilemme pour les tchadiens. Quelle que soit son importance, elle est perçue positivement et négativement.

5.1. Nature, Volume et Destination

L'aide au développement est de plusieurs natures mais s'oriente essentiellement vers la Coopération Technique Autonome, la Coopération technique liée aux projets d'investissement, les projets d'investissement et l'aide programme ou appui à la balance des paiements, l'aide alimentaire ainsi que l'assistance et secours d'urgence.

Le PNUD classe cette aide par importance, ce qui donne la répartition suivante (cf. Tchad : Rapport 93 PNUD)

a) – En 1993, les projets d'investissement arrivent en tête avec 97,377 millions de dollars, soit 63,03 % contre 56,1 % en 1992.

Les bénéficiaires de cette allocation étaient :

- l'Abattoir Frigorifique de Farcha (26,71 %)
- le Secteur des Transports et Communications (26,51 %)

b) – L'aide budgétaire/aide programme représente 14,56 % de l'aide totale soit un volume de 22,483 millions de dollars. La France et l'USAID étaient les deux plus grands pourvoyeurs de l'aide budgétaire en 93, le programme d'ajustement avec les institutions de Bretton Woods étant gelé pour non respect des conditionnalités.

c) – L'Assistance concernant la Coopération Technique liée aux Projets se chiffrait à 21,817 millions de dollars (14,13 %). Une baisse d'évolution de 9,5 % par rapport à 1992 a été constatée.

d) – La Coopération Technique Autonome, avec 18,750 millions de dollars en 1992 est passée à 11,875 millions en 93 soit une réduction de 36,67 %. L'amorce de cette baisse a commencé depuis 1990 où elle était de 21,51 millions de dollars.

e) – L'Aide alimentaire et les secours d'urgence totalisent 0,949 millions de dollars en 1993 contre 8 millions en 92. On estime que le Tchad à cette période n'a pas fait recours à la Communauté Internationale pour se nourrir car excédentaire en céréale et auto-suffisant sur le plan alimentaire cette année.

De ce qui précède, on constate que, d'une manière générale, l'aide au développement est en régression entre 1990 et 1993.

Tableau 12 : Répartition de l'aide selon sa nature, son volume et sa destination en 1993 (en million de dollar).

NATURE	VOLUME	DESTINATION
Projets d'investissement	97,377 (63,03 %)	– Abattoir Frigo-rifique (26,71 %) – Transports et Communications (26,51 %) – Agriculture (25,93 %)
Aide budgétaire/aide programme	22,483 (14,56 %)	– Budget
Coopération Technique liée aux Projets	21,817 (14,13 %)	– Projets
Coopération Technique Autonome	11,875 (-36,67 %/ 92)	
Aide alimentaire et secours d'urgence	0,949 8 en 1992	

Source : Données issues du Rapport Tchad 93 – PNUD P.52

5.2. Politiques, Mécanismes et Instruments

A l'heure actuelle, l'économie tchadienne est très peu diversifiée et ne repose que sur quelques secteurs. De ce fait, en matière de politique économique, le Gouvernement accorde beaucoup d'importance aux politiques sectorielles à travers les réformes économiques.

Mais ce sont les politiques de stabilisation qui déterminent plus ou moins l'aide au développement. C'est ainsi qu'en 93, il n'y a pas eu un programme de stabilisation. La non observation des conditionnalités des Institutions de Bretton Woods avait entraîné en 1991 une rupture, d'où gel du reliquat du crédit de réhabilitation financière.

De ce point de vue, il faut noter que c'est à partir de l'élaboration du Plan d'Orientation (1990-2000) que les stratégies sectorielles ont reçu l'approbation des donateurs et partenaires de développement, ce plan étant lui-même consécutif aux phases d'urgence et de reconstruction du pays (1983 – 1985).

La Coordination de l'aide et le processus des Tables Rondes caractérisent les mécanismes d'aide au Tchad. L'unanimité s'est toujours faite autour du processus des Tables Rondes et ce, malgré les changements de régimes et de Gouvernements. Ainsi, aucune conclusion d'une consultation sectorielle n'a été remise en cause.

L'année 1993 indique qu'en matière de gestion du développement, le Tchad a bénéficié de l'appui des donateurs ci-après :

- le PNUD a signé avec le Gouvernement un projet d'appui à la gestion du développement (2,5 millions de dollars US). Ce projet comportait trois volets à savoir :
 - a) – la restructuration du Ministère du Plan et de la Coopération ;
 - b) – la création d'un système de statistiques et d'informations indispensables à la gestion du développement ;
 - c) – la création des cellules d'analyse macro-économique et d'évaluation-suivi des projets.

- l'Union Européenne a mis en place un projet d'appui à l'ordonnateur national auprès du Ministère du Plan et de la Coopération d'un montant de 1,8 millions de dollars pour accroître l'efficacité de l'aide communautaire ;
- L'Intervention de l'Allemagne se fait à travers la GTZ qui vise à créer les capacités nationales en matière de planification régionale. Ainsi, trois préfectures du pays (Mayo-Kebbi, Ouaddai, Biltine) sont concernées par cette assistance ;
- dans le même temps, la Coopération Française, à l'instar de la GTZ, intervient dans la planification régionale en prenant en charge la préfecture du Moyen-Chari ;
- la Banque Africaine de Développement est présente à travers son projet (Appui Institutionnel) à trois Ministères ;
- la Banque Mondiale, quant à elle, a appuyé dans la même année les statistiques sur la pauvreté au Tchad.

Pour plus de détails, les principaux bailleurs du Tchad par ordre d'importance en 93 sont :

- La France
- La Banque Africaine de Développement (BAD)
- La Banque Mondiale (IDA)
- L'Allemagne
- Les Etats Unis d'Amérique
- PNUD/FENU/UNSO/FNUAP
- L'Union Européenne
- L'UNICEF
- Les Pays-Bas
- La Suisse.

5.3. Impacts

Mais quelle que soit sa nature et sa destination, l'aide suscite beaucoup de controverse. D'aucun pensent que l'aide ne profite pas au pays et ne fait qu'endetter celui-ci. Ils préconisent la théorie qui consiste à compter sur ses propres forces au lieu de faire systématiquement appel à l'extérieur. Ils considèrent en outre que l'aide n'a pas de réel impact sur l'évolution du pays. Pour les adversaires de l'aide, il n'y a pas longtemps, les bailleurs de fonds avaient des relations directes avec les structures de l'Etat mais cette approche n'a pas permis au pays de sortir de ses difficultés socio-économiques.

L'autre position consiste à privilégier toutes les stratégies en établissant des contacts directs entre bailleurs et partenaires du secteur privé. La relation bailleur-secteur privé doit se faire avec des partenaires expérimentés, crédibles et faisant preuve de professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour les partisans de l'aide, pour que celle-ci ait un impact réel, il faudra que :

- les projets de développement fassent l'objet d'une élaboration participative (personnes cibles/gestionnaires) ;
- les garde-fous réglementaires soient mis sur pied pour le suivi des projets et la sanction de leur mauvaise gestion ;
- le processus traditionnel d'aide technique soit substitué par le transfert de compétences à travers des formations pratiques.
- les donateurs partent de l'analyse partagée, des problèmes locaux et spécifiques plutôt que des solutions des problèmes ;
- l'aide s'inscrit dans les plans de financement reflétant les ambitions du Sahel 21 basées en partie sur les ressources internationales.

B. Tendances majeures et perspectives

La situation globale du Tchad semble s'améliorer malgré des contraintes de tous ordres. Cette situation n'est autre que le résultat des politiques économiques basées sur une place de choix accordée aux politiques sectorielles et de stabilisation à travers les réformes économiques.

Sans entrer dans les détails, on peut citer, en matière de politiques sectorielles, la réhabilitation de la filière coton, le programme sectoriel des transports, la remise en état des équipements et l'installation de nouvelles chaînes de production à l'Abattoir Frigorifique de Farcha, le redressement de la STEE, la consultation sectorielle (Développement, Sécurité Alimentaire, Ressources Hydrauliques).

1. Contraintes structurelles

Le résultat, bien qu'encourageant des réformes économiques, est obtenu dans des situations de contraintes majeures. Mais les contraintes structurelles semblent prépondérantes.

En effet, l'inefficacité des systèmes de production et l'inorganisation du circuit de distribution déséquilibrent l'économie tchadienne.

L'absence de structures de commercialisation paraît être l'une des causes principales de la concurrence extérieure et donc du manque de compétitivité des produits locaux. A cela il faut ajouter l'augmentation sans cesse des inputs en valeur réelle dans le domaine de la culture d'exportation.

On peut dire que le pays connaît un enclavement intérieur dû au manque ou à l'insuffisance structurelle.

2. Opportunités

Une gestion rationnelle de son développement peut amener le Tchad à amorcer son décollage économique de façon rapide quand on sait que les opportunités sont multiples et mal exploitées.

Au niveau des ressources humaines, la jeunesse, effectif majoritaire de la population, constitue un atout non négligeable d'un développement rationnel. Cet

aspect du problème trouvera certainement sa solution dès lors que la question de la faiblesse des moyens de l'Etat et des investissements productifs ne se posera plus.

L'approche des ressources naturelles indique que le pays est potentiellement riche. D'immenses superficies cultivables sont disponibles, or on n'estime qu'à 1 700 000 hectares seulement les surfaces utilisées pour les cultures.

L'eau, aussi bien de surface que souterraine existe en quantité suffisante et pourrait être maîtrisée pour l'irrigation et pour l'abreuvement. Là aussi, il n'y a qu'un peu plus de 10 000 hectares de surfaces irriguées. Le constat est triste mais l'opportunité est réelle car les données annoncent que 15 % du territoire sont cultivables et 4,5 % irrigables alors que le pays n'utilise que 1 % de terre cultivable et 0,3 % de la surface irrigable.

Les secteurs de l'élevage et de la pêche constituent également des opportunités à exploiter. Le prix du bétail tchadien, qui défie toute concurrence ainsi que la richesse des cours d'eaux en poissons sont des occasions à saisir, malheureusement le manque de moyens et d'infrastructures en constituent des principaux obstacles.

Les potentialités dans le secteur minier sont quant à elles inestimables. Parce qu'inexploité comme secteur, la production industrielle s'en trouve quelque peu affectée.

3. Perspectives d'ensemble

Le Plan d'Orientation qui s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la situation globale, repose sur trois axes majeurs :

La promotion de la population pour lui permettre de maîtriser les changements et défis socio-culturels, économiques et technologiques à venir.

L'augmentation de la production par la modernisation des structures productives, également préconisée, ouvre une perspective sur la mise en valeur des potentialités réelles qui existent.

Enfin, il est envisagé de restaurer les équilibres macro-économiques d'où des perspectives d'ensemble alléchantes.

C – Le Futur désiré

Ce futur, en tant que changement social et situation d'avenir est l'émanation conceptuelle de l'opinion nationale la plus large possible. Conçu par les différentes couches sociales, il se veut globalisant en ce sens qu'aucun aspect des enjeux futurs n'a été écarté. Ainsi, du social à la politique en passant par l'économique, tout a été abordé de manière constructive par les différents acteurs. Le futur désiré et imaginé par les tchadiens se conçoit à travers plusieurs variables dont le leitmotiv est la paix, une paix définitive sans laquelle tout projet de développement est voué à l'échec.

Disséqué, ce futur concerne les grands domaines suivants :

1. Ressources naturelles et environnement

Les acteurs pensent que l'exploitation des ressources naturelles doit tenir compte de la dimension préservation de l'environnement par la régénération de la végétation car l'équilibre de la vie de l'homme en dépend. La pollution, corollaire du développement doit être évitée.

La lutte pour la protection de l'environnement passe également par la reformulation du Programme National des Energies Nouvelles et Renouvelables et de l'exécution de programmes des énergies domestiques dans un délai très court.

Le foncier, défini comme étant la terre, les ressources naturelles qui y sont liées ainsi que l'ensemble des relations entre les individus et groupes pour l'appropriation et l'utilisation de ces ressources est au centre du problème environnement. Les acteurs estiment que, compte tenu de sa problématique, il doit être réglé par des textes s'appuyant sur des expériences et connaissances locales. La décentralisation en tant que méthode de gestion pour résoudre une situation difficile avec des acteurs sociaux dont l'Etat en constitue un cadre idéal.

2. Population, dynamiques de peuplement et ressources humaines.

L'évolution de la croissance démographique actuelle, ne doit pas être une source d'inquiétude. Toutefois, une sensibilisation effective sur les questions de population est indispensable. Pour cela, le pays devra se doter d'un cadre institutionnel national en matière d'IEC.

D'autres acteurs préconisent à l'avenir, une maîtrise de la croissance démographique par le développement de l'espacement des naissances et de stabilisation du mouvement d'exode rural.

L'homme étant au centre de toute action de développement, son éducation et sa santé préoccupent tous les acteurs. Il ne peut améliorer son bien être que par une assurance d'un état optimal de santé et d'éducation. Pour cela, le voeu le plus cher serait, à moyen terme (2020), de voir baisser le taux de mortalité de 2,4 % en 1996 à 1 % en 2020 scolarisation primaire portée de 41 % aujourd'hui à 80 % en l'an 2000, avec un accent particulier sur la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes.

L'application du principe, de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut, demeure également au centre des souhaits pour le futur.

La femme devra avoir la place qui lui revient dans la société par la participation égalitaire à tous les niveaux d'activités et secteurs.

3. Economie

Tous les secteurs et systèmes de production au Tchad demeurent peu performants et pas compétitifs. Aussi, dans l'optique d'un développement harmonieux, la transformation de ces secteurs et systèmes par la modernisation s'impose.

3.1. Secteur primaire

A ce niveau, l'agriculture a été le point des réflexions de tous les groupes : l'agriculture sahélienne doit être une agriculture mécanisée afin de la rendre plus productive ; elle doit également être diversifiée ; enfin, l'agriculture extensive actuelle doit faire place à l'agriculture intensive utilisant des engrains organiques surtout.

Dans le domaine de l'élevage, les Tchadiens souhaitent un élevage intensif pour le 21ème siècle. Les races seront améliorées et diversifiées.

En ce qui concerne la pêche, la modernisation des moyens de capture et l'organisation des pêcheurs ont été souhaitées. Les pêcheurs tchadiens seront encadrés par des techniciens et des zones piscicoles à développer. Les circuits de distribution de poisson séché sont à mettre sur pied.

Dans le domaine des mines, les tchadiens espèrent que d'ici l'an 2000, la plupart des ressources minières de leur sous-sol seront exploitées en vue de l'amélioration de leur bien-être.

3.2. Secteur secondaire

D'ici à l'an 2000, les Tchadiens voient leur pays devenir un pays industrialisé, transformant lui-même ses produits primaires agricoles et miniers. Ils souhaitent également ce secteur mieux organisé à partir des PME/PMI. Les tchadiens attendent notamment "un environnement juridique favorable, la création de zones industrielles viabilisées, ... la réduction des coûts de l'énergie, la création d'usines agro-alimentaires et agro-industrielles, ainsi que celles destinées à la transformation de la gomme arabique". Aussi, il est souhaité la vulgarisation des énergies renouvelables pour contribuer à la réduction des coûts de l'énergie.

3.3. Secteur tertiaire

Dans ce domaine, les tchadiens souhaitent pour le 21 ème siècle une assistance en conseil aux opérateurs économiques et promotion de leurs produits à travers les missions commerciales à l'étranger. La Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat doit être soutenue financièrement.

En ce qui concerne l'administration publique, les tchadiens espèrent tout d'abord un Tchad mieux géré au profit des populations.

3.4. Secteur informel

Les tchadiens souhaitent un véritable développement de l'artisanat par la création de villages artisanaux et la formation des artisans aux techniques modernes. Le secteur informel doit être réorganisé.

4. Dynamique sociale et politique

A ce niveau, il est souhaité une décentralisation effective des régions, le maintien de la cotisation sociale et une gestion saine de l'aide extérieure. Aussi, les tchadiens espèrent en un renforcement de plus en plus grand de la démocratie et des libertés. Ils insistent également sur l'engagement de chacun des partenaires sociaux (société civile, ONG, organisations communautaires, coopératives, mouvements villageois, pouvoirs exécutif/législatif et judiciaire.

D – Les Ambitions et les Orientations Prioritaires

Les ambitions affichées visent à transformer tous les grands domaines à savoir : les ressources naturelles et l'environnement, la population et les ressources humaines, l'économie et enfin la dynamique sociale et politique. Ces ambitions, soutenues par des stratégies sont réalistes et semblent réalisables.

1. Ressources naturelles et environnement

Ambitions : – Retrouver un Tchad verdoyant ;

Acteurs : Etat, populations, bailleurs de fonds et ONG

Stratégies :

– créer "une ceinture verte par le reboisement systématique de tout le bord du sahara sur une largeur de plus de 50 Km, assurer "la protection des régénérations naturelles, décourager la coupe du bois par la vulgarisation des techniques de conservation et d'économie du bois ou du charbon de bois et la subvention des énergies de substitution...";

– maîtriser l'eau par la création des retenues collinaires, des barrages par l'alimentation du Lac Tchad par les eaux de l'Oubangui, l'élaboration d'un code de l'eau et l'exploitation des eaux souterraines ;

– appuyer les femmes dans l'amélioration de la fertilité des sols et des systèmes de culture ;

– accentuer la lutte contre les feux de brousse et la protection des essences forestières ;

– réhabiliter les parcs et réserves de faunes et parcs zoologiques et intensifier la lutte contre le braconnage.

Priorités :

- lutte contre la désertification et protection de l'environnement ;
- maîtrise de l'eau;

2. Population, dynamiques de peuplement et ressources humaines

Ambitions : – Elever le niveau de vie de toutes les couches sociales dans le Cadre d'un développement national intégré et harmonieux

Acteurs : Etat, populations bailleurs de fonds et ONG.

Stratégies :

- maîtrise de la croissance démographique par le planning familial des naissances qu'on doit vulgariser au maximum par la sensibilisation ;
- intensification de l'éducation et de la formation en créant des infrastructures scolaires dans toutes les agglomérations. Il faut surtout encourager la scolarisation des filles en luttant contre les pesanteurs socio-culturelles ;
- garantir un enseignement de qualité depuis le primaire jusqu'au supérieur
- rendre effectif l'adéquation Education–Formation–Emploi ;
- assurer l'échange de professeurs entre les universités de la sous-région ;
- renforcer le système de l'alphabétisation des adultes ;
- intensifier la création des structures socio-éducatives à travers tout le territoire ;
- développer la culture nationale et renforcer la politique de la coopération culturelle;
- créer de nouvelles universités régionales ;

- améliorer la santé de la population en visant particulièrement le couple mère-enfant. Ceci passe par l'augmentation des structures socio-sanitaires et une forte sensibilisation ;
- utiliser rationnellement les ressources humaines disponibles en se basant sur des critères de compétence et de libre concurrence.

Dans ce domaine des ressources humaines, notamment de l'éducation, les jeunes disent "qu'il ne s'agit ni de faire l'avocat des jeunes, ni de leur donner du poisson mais de leur offrir la parole et de leur apprendre à pêcher, non pas dans le désert, mais dans la rivière. Ils cesseront d'être des consommateurs et des semeurs de troubles pour devenir des producteurs et des collaborateurs par excellence".

- améliorer les conditions d'exercice dans les secteurs de la santé et de l'éducation
- encourager les initiatives privées dans le domaine de l'enseignement et de la santé;

Priorités dans le domaine de Population, dynamique de peuplement

- maîtrise de la croissance démographique ;
- éducation et formation pour tous les enfants et jeunes, notamment les filles. Et favoriser la formation des femmes dans tous les domaines ;
- assurer l'emploi à tous avec la règle : "l'homme qu'il faut à la place qu'il faut".

3. Economie

Ambitions : – Modernisation des secteurs de production

Acteurs : Etat, opérateurs économiques, bailleurs de fonds et système bancaires.

Stratégies :

- moderniser l'agriculture par l'introduction et la vulgarisation de l'agriculture intensive, la mécanisation des moyens de production et l'intensification de l'encadrement technique des agriculteurs ;

- développer l'irrigation par l'exploitation des eaux souterraines ;
- moderniser l'élevage par l'introduction, la vulgarisation, la diversification et l'amélioration des espèces de bétail. Et accentuer l'encadrement technique et sanitaire des éleveurs ;
- mise en place des banques de crédit aux opérateurs économiques ;
- recherche et mise en exploitation de nombreuses ressources minières du pays ;
- développer le tourisme ;
- promouvoir le secteur industriel notamment agro-alimentaire .
- promouvoir le secteur informel qui est actuellement très florissant et qui emploie surtout les femmes et les jeunes ;
- créer des conditions favorables à l'entrepreneuriat féminin ;
- construction des infrastructures économiques de base (routes et chemins de fer, électricité, téléphone, fax, etc) ;
- désenclaver le pays par son rattachement à la mer par la construction d'un chemin de fer et diversifier les corridors de transit ;
- revoir à la baisse la fiscalité pour tous les investissements ;
- former les artisans aux techniques modernes.

Priorités :

- privilégier la recherche agricole et vétérinaire ;
- modernisation de l'agriculture et de l'élevage ;
- développement de la culture irriguée ;
- développement du secteur agro-alimentaire ;

- création des conditions optimales de développement du secteur industriel en général ;
- désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- promotion des femmes dans le domaine des affaires ;

4. Dynamiques sociale et politique

Ambitions : – Renforcer la démocratie

- Créer un cadre de concertation
- Décentraliser les structures étatiques.

Acteurs : Etat, société civile, population et partis politiques.

Stratégies :

- renforcement de la démocratie par l'instauration effective de toutes les libertés ;
- implication de la société civile et de tous ses sous-groupes (femmes, jeunes, syndicats, droits de l'homme, etc) à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique de développement ;
- développement du syndicalisme ;
- réorientation du rôle de l'armée en temps de paix pour le développement ;
- conscientisation des agents de l'Etat et de la population à la bonne gestion de la chose publique ;
- lutte contre la corruption ;
- assurer la paix et la cohésion sociale .

Priorités :

- décentralisation du développement socio-économique ;
- sécurité pour les personnes et les biens ;
- moralisation de la vie publique ;
- renforcement de la démocratie et des libertés .

"Face à la vision décrite plus haut, la priorité des priorités est la paix. Les guerres, l'insécurité, l'injustice, la famine, la misère et la pauvreté doivent être définitivement éliminées sur l'ensemble du territoire pour faire place aux libertés fondamentales sans lesquelles on ne peut ni bâtir un Etat de droit, ni une société juste et durable...

Les tchadiens rêvent d'une société laïque, multiethnique et multiraciale, dans laquelle l'Etat joue un rôle moins important que celui d'aujourd'hui, permettant une grande participation des populations pour créer une dynamique sociale plus favorable au développement du pays et à l'épanouissement des individus et des communautés régionales et locales.

A ce titre, le pays doit être redécoupé en unités économiques et administratives avec une pleine autonomie de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et organisationnelles. Les régions choisiront par des élections libres et transparentes ceux qui doivent les représenter et diriger. Même au niveau régional et local, l'administration doit être décentralisée et proche des populations de manière à permettre leur pleine participation à tous les niveaux à la manière des cantons suisses.

L'ambition des tchadiens est d'avoir un état démocratique avec une administration décentralisée, organisée en collectivités avec une réelle autonomie politique, administrative, financière, économique garantie par la constitution du pays" [groupe de consultants].

E – Stratégies et Rôles des Acteurs

Toutes les stratégies ainsi que les rôles des acteurs sont destinés non seulement à la satisfaction des besoins vitaux mais également à la contribution dans l'économie nationale. Les actions ne vont donc que dans le sens de cette contribution.

1. Les actions

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans l'économie globale tant par sa contribution au PIB (entre 45 et 50 %) qu'aux exportations (environ 85 % des recettes d'exportations). Les deux tiers du PIB et des exportations du secteur primaire proviennent des productions végétales et le tiers restant est fourni par l'élevage. Environ 80 % de la population vivent d'agriculture et d'élevage.

Les cultures vivrières quant à elles représentent 33 % du PIB.

Les divers systèmes de production jouent un rôle très important dans le développement des zones agro-climatiques du pays.

Les tableaux suivants, relatifs aux actions et aux rôles des acteurs indiquent le résultat de ces actions et la contribution de ceux-ci à l'économie nationale.

Tableau 13 : Contribution des systèmes de production animale de la zone saharienne dans les productions animales

Spèces	Effectif Zone	Effectif National	% National
Bovins	0	474.690	0
Ovins	302	22.210.220	0
Caprins	417	3.804.050	0
Equin	396	224.220	0
Asins	0	250.332	0
Camelin	81 844	613.440	13,34
Porcins		17.651	0

Source : CILSS : Op.cit.

Tableau 14 : Contribution des systèmes de production végétale de la zone sahélienne dans la production nationale (production en tonnes).

Année Céréales	1992 – 1993	1993 – 1994	1994 – 1995
Céréales	488.368	28.160	608.890
% part			
Nationale	50	45	52
Oléagineux et légumeux	54.759	35.690	-
% part			
Nationale	20	95	-

Source : Op. Cit

Tableau 15 : Contribution des systèmes de production animale de la zone soudanienne dans les productions animales.

Espèces	Effectif zone	Effectif Nationale	% National
Bovins	846.350	474.690	17,84
Ovins	804.814	2.221.220	36,25
Caprins	445.911	3.804.050	11,74
Equins	29.813	224.220	13,50
Camelins	0	613.440	0
Porcins	16.170	17.651	91,44

Source : Op.cit.

comme on le constate, sur les différents tableaux ci-dessus, toutes les zones combinent tous les systèmes de productions dans leurs actions pour la contribution dans l'économie nationale.

Le cas de la zone soudanienne est édifiant car traditionnellement orientée vers l'agriculture, elle est entrain de devenir une zone d'élevage avec une contribution de 18 %.

2. L'exercice de prise en charge/responsabilisation

Les structures de prise en charge des stratégies et rôle des producteurs sont relativement anciennes si l'on exclut les ONG et autres groupements qui sont des institutions assez récentes. Cette prise en charge se situe à deux niveaux : les institutions gouvernementales et les ONG et/ou groupements. Le niveau gouvernemental concerne surtout la vulgarisation et l'encadrement menés depuis les premières années de l'indépendance par l'ONDR pour l'essentiel, secondé par le SODELAC, le FIR et l'ex 'OMVSD'.

La promotion du développement économique et social par des apports en conseils techniques, en matériels et crédits agricoles constituent l'essentiel de cette prise en charge qui, en principe, devrait aboutir à la responsabilisation des producteurs. Mais quelques handicaps sont à relever dans cette perspective de responsabilisation.

3. Les handicaps

Le handicap majeur est celui du nombre pléthorique d'intervenants qui n'ont pas tous les mêmes visées, qui plus est, celles-ci ne répondent pas nécessairement aux besoins de la population.

Cette situation est souvent cause du chevauchement des actions qui, quelques fois, sont menées dans un esprit de compétition sans concertation. Ceci est très apparent entre l'ONDR et les ONG

L'analphabétisme des producteurs ne permet pas toujours l'assimilation des thèmes vulgarisés.

4 – Les Souhaits, Attentes et Recommandations des Acteurs

L'élaboration du futur désiré ayant suscité l'implication de toutes les couches, les recommandations pour y parvenir ne peuvent être que l'émanation de diverses opinions catégorielles.

Globalement, la formulation desdites recommandations tournent autour de cinq axes principaux dont :

- a- l'environnement et les ressources naturelles ;
- b – la population et les dynamiques de peuplement ;
- c – L'économie ;

- d – La dynamique sociale et politique ;
- e – L'aide au développement.

a – L'environnement et les ressources naturelles

Dans ce domaine les ambitions affichées étaient, entre autres, rendre le Tchad vert et faire de la sécheresse un souvenir. Cela doit s'accompagner de la préservation de l'environnement par la régénération de la végétation.

Pour obtenir ce résultat, les acteurs souhaitent l'éducation de la population à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Les groupes transversaux tels que les femmes entendent être au centre de toutes les prises de décisions concernant cette gestion. Le volet environnement doit être introduit dans le programme de l'éducation nationale.

Le groupe dont il est question, pense qu'il faut, à l'instar de certains pays, lier les cérémonies de plantation à toutes les rejoissances (mariages, baptême etc...).

Le pays dispose suffisamment de nappes phréatiques qu'il suffit simplement d'aménager pour le bonheur des populations.

L'amélioration de la fertilité des sols doit tenir compte du volet femme environnement.

Tous les acteurs sont d'accord que le régime foncier doit être revisé et réadapté pour inciter davantage les populations rurales, surtout les femmes à se préoccuper d'une bonne gestion et de la valorisation des ressources naturelles. Ainsi, les femmes se voudraient plus entreprenantes dans le domaine agro-sylvo-pastoral. Il leur faudra l'accès au titre foncier. L'élaboration du code rural constituerait un point de départ pour la résolution des problèmes fonciers.

Le renforcement des cultures fouragères et légumineuses est également souhaité de tous, de même que les cultures de contre saison.

Certains programmes existent en matière de protection de l'environnement. Il suffirait de redynamiser ceux tels que :

– le Programme Régional Solaire (PRS) tout en impliquant davantage la population concernée ;

– le Programme Régional Gaz Butane (PRG), le Programme des Energies Domestiques et promouvoir l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables pour lutter contre la déforestation et la désertification.

Beaucoup d'acteurs, surtout les femmes souhaitent que soit encouragée et intensifiée l'initiative Sahel vert sur toute l'étendue du territoire.

Certains acteurs plus attentionnés tels que les paysans au sein de leur Plate-Forme situent le problème foncier à leur niveau pour souhaiter, après constat, que l'organisation future des débats, dialogues et négociations sur cette question tienne compte des diversités culturelles des populations, des besoins et préoccupations locales. Ils estiment en outre qu'il faudra inverser, autant que possible, le processus d'élaboration et de diffusion des textes en s'appuyant davantage sur les expériences et connaissances locales.

Les ressources minières ont également fait l'objet de quelques recommandations. Nous dirons à ce propos que les acteurs aimeraient que :

– l'exploitation de ces ressources profitent réellement aux populations. Mais avant d'arriver là, il faudra intensifier les recherches minières.

La création d'une communauté économique du Sahel dans ce domaine est souhaitée ; ceci permettra d'associer les opérateurs économiques sahéliens à l'exploitation de ces ressources.

La création d'une école de technologie en vue de la transformation des sous produits pétroliers tient à cœur les acteurs.

La vision optimale et les ambitions des ONG, Associations des Droits de l'Homme et Syndicats ferait l'unanimité. Elle résume en une phrase : (Reverdir le Tchad d'ici à 25 ans et Transformer le Sahel en fôret par le reboisement des zones dénudées par la coupe et par la création des ceintures vertes autour des agglomérations).

Ils préconisent l'instauration d'une prime d'entretien des arbres plantés et l'association des autochtones à la conception du reboisement.

Leur stratégie souhaitée consistera à privilégier la communication en intensifiant l'éducation, la formation et l'information. Cela amènerait les communautés de base à gérer elles-mêmes les ressources naturelles de leurs localités.

L'Etat, dont il ne faudra pas négliger le rôle, devra donner son appui aux ONG qui luttent pour la sauvegarde de l'environnement et imposer à celles qui s'implantent le volet Sahel 21.

Pour en finir, les ONG, les Associations et les Syndicats souhaitent se charger de l'éducation et de la sensibilisation des populations dans le domaine de l'environnement.

D'une manière générale, les acteurs pensent que pour le 21ème siècle il serait nécessaire de faire une lecture et une application correcte des termes de la CI/LCD. Pour eux, il y a également la nécessité de confection des PAN et PASR en partenariat avec les paysannes qui seront chargées de leur application et de leur gestion.

b. La population et les dynamiques de peuplement

Cet aspect du futur a été abordé en tenant compte de la vision optimale qui est celle de (Relever le niveau de vie de toutes les couches sociales dans le cadre d'un développement national intégré et harmonieux) (cf. Groupe des femmes).

De ce point de vue, les ambitions tournent autour de la sensibilisation sur les questions de population, la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination et de concertation en matière d'IEC et la formation des spécialistes dans la diffusion des informations en matière de population.

L'exode rural est une contrainte majeure à l'urbanisation. Pour le stopper, les acteurs souhaitent la promotion d'une politique de soutien matériel et financier aux groupements villageois. Parallèlement il faudra élaborer une politique d'urbanisation dotée d'infrastructures appropriées et, un plan national d'aménagement du territoire.

L'élaboration et l'adoption d'un code de l'urbanisme sont vivement souhaitées par les acteurs. Ces derniers, en pensant aux populations nomades, voudraient qu'une étude approfondie soit faite afin de pouvoir répondre aux besoins de cette frange de

la société. L'établissement d'un programme d'intégration des migrants de la sous-région fait partie des voeux exprimés.

Les acteurs tels que les paysans souhaitent l'amélioration des conditions de vie des jeunes ruraux par la création des infrastructures socio-culturelles et éducatives. Leur préalable au développement rural devrait passer par l'éducation et la formation de la masse paysanne.

Dans leur vision de la dynamique de peuplement, les ONG souhaitent que l'on accorde beaucoup d'importance à l'encadrement de la petite enfance et à la valorisation des cultures nationales.

c. Economie.

L'optimisation des secteurs de l'économie (agriculture, élevage, pêche, industrie, artisanat, commerce, infrastructures etc...), la mise effective en valeur du potentiel en terre cultivable constituent l'espérance de certains acteurs qui, par ailleurs, souhaitent que le pays parvienne à l'autosuffisance alimentaire, à mettre en valeur les ressources minières et à faire l'adéquation entre formation des jeunes et emploi.

La répartition des régions en pôles de développement motive les souhaits de certains. On aurait ainsi des zones de :

- Coton, Textiles, Huile ;
- Blé, Farine, Semoule ;
- Viande, Cuir ;
- Gomme Arabique ;
- Riz.

L'enclavement du pays a amené les tchadiens à se pencher sur la possibilité d'une troisième voie de désenclavement à partir du Lac-Tchad.

Dans ce contexte, il faudra promouvoir les échanges transfrontaliers par une meilleure garantie réciproque d'orientation des biens et des personnes.

En tant qu'entraves à la libre circulation des biens et des personnes, les barrières administratives (passeports, visas) devraient être supprimées entre les pays membres des organisations sous-régionales (CILSS, UDEAC, CBLT etc...).

La concentration des unités de production dans la capitale devrait être évitée afin de permettre aux régions productrices de profiter de leurs ressources. Dans l'optique de la décentralisation, il faudra créer des unités de transformation des produits locaux dans les zones de production en favorisant l'épargne et le crédit.

Les ambitions dans le domaine de l'économie doivent tenir compte du rôle des femmes. C'est ainsi que ces dernières souhaitent être informées et formées dans tous les domaines et être impliquées davantage dans les organes de décisions. Elles voudraient que l'on leur permette d'accéder aux crédits à travers les fonds de garantie, de production, transformation et commercialisation.

L'Etat devra créer des conditions favorables à la mise en place des industries agro-alimentaires et à l'entreprenariat féminin et favoriser l'égalité à l'accès à l'emploi, aux marchés, aux échanges commerciaux et à la technologie appropriée et promouvoir le secteur privé.

Parmi les priorités souhaitées par les femmes, il faudra noter la valorisation de l'emploi féminin dans l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles (gomme-arabique, néré, karité, haricot etc...).

Dans le futur, la modernisation de l'agriculture intensive en privilégiant les cultures irriguées est souhaitée, de même que le développement du secteur privé, créateur d'emplois et de revenus. Ces revenus devraient être distribués équitablement entre les ruraux et les urbains ou entre les producteurs et les gouvernants.

Le secteur informel, qui connaît un essor considérable devrait être réorganisé.

L'Etat aurait à gagner en créant des aménagements hydro-agricoles pour la sécurisation de la production agricole.

Le secteur de l'élevage est à moderniser et à organiser.

Les acteurs souhaitent que l'Etat encourage les financements des groupements d'intérêt économique.

Il est également souhaité l'installation des industries agro-alimentaires pour favoriser l'augmentation de la production des industries motrices, chimiques, métallurgiques, mécaniques, de matériaux de construction etc...

Dans le domaine de la pêche, l'organisation, la modernisation, et la réglementation de celle-ci est souhaitée, ainsi que la promotion des groupements à vocation coopérative et des coopératives.

La recherche agricole devrait être développée afin de permettre l'amélioration des productions.

d. La Dynamique sociale et politique

Le logement est un problème crucial au Tchad, aussi, les différentes couches sociales souhaitent l'élaboration d'une politique de l'habitat par la construction de logements sociaux.

Dans le domaine de la santé, la multiplication des hôpitaux spécialisés dans les capitales provinciales serait indispensable. Il faudrait également favoriser l'éclosion des initiatives privées dans la création des unités hospitalières spécialisées.

La fonction paysanne devra être favorisée et connaître une promotion par la reconversion des cadres de l'administration dans la production du monde rural.

Il ne faudrait pas oublier les militaires déflatés, c'est pourquoi il est souhaité la mise en place d'un Plan Marshall pour leur reconversion.

Quelques priorités désirées sont à relever, notamment, le développement d'une politique de décentralisation, la création et le renforcement des cadres de concertation.

La dynamique sociale et politique amène à demander la réalisation de toutes les promesses démocratiques contenues dans la constitution en vue de faire du Tchad un Etat de Droit. Pour cela il faut une bonne gouvernance et la transparence dans la gestion.

L'Etat doit veiller à supprimer les conflits entre les autorités administratives et traditionnelles et à ce que l'élaboration des textes législatifs et réglementaires soit basée sur des enquêtes sociologiques afin de refléter les réalités nationales.

Les associations, les ONG et les Syndicats doivent intensifier la formation, la sensibilisation et l'éducation des masses. Ils doivent jouer le rôle de facilitateur tant à l'égard des bailleurs de fonds que du gouvernement.

Dans le cadre du nouvel ordre politique, économique et social, l'Etat et le gouvernement auront pour rôle principal l'élaboration des politiques, stratégies et la réalisation des infrastructures économiques, sociales et culturelles.

Le droit à l'information étant reconnu par tous, il convient, afin de permettre l'accès à l'information à un plus grand nombre, de :

- valoriser la profession de communicateur ;
- former et recycler les communicateurs ;
- renforcer les structures existantes par l'équipement audio-visuel, de presse et autres.

Au niveau national :

- créer au sein des organisations paysannes des structures de communication.

Au niveau régional :

- créer les conditions d'accès à l'information existante à l'instar de PRISME.

Les plans et programme de développement devront être élaborés à la base au niveau des plus petites unités économiques et administratives en fonction des besoins prioritaires des populations.

L'inefficacité actuelle de l'administration tchadienne fait rêver d'une administration où les compétences des responsables seront déterminées et où les femmes seront responsabilisées dans les domaines des finances, santé, agriculture et éducation.

A côté des recommandations d'ordre socio-politique, il convient de noter les voeux de la jeunesse qui souhaite la gratuité de l'éducation pour tous et l'orientation des programmes vers la formation professionnelle et pratique.

L'accès à l'enseignement supérieur doit être garanti à tous. Cela devra être possible avec la décentralisation de l'université et la création des campus universitaires.

e. L'aide au développement

L'aide au développement est perçue de façon ambivalente par les acteurs. Certains voudraient que celle-ci disparaisse pour faire place à l'autoprise en charge. D'autres, par contre souhaitent que l'aide soit orientée vers les secteurs porteurs.

Pour ces derniers, il faudra privilégier toutes les stratégies d'aide en mettant l'accent sur les relations directes bailleurs – partenaires du secteur privé. Les partenaires devraient être expérimentés, crédibles et faire preuve de professionnalisme.

En gros, l'aide devra être repensée et orientée vers les producteurs à travers leurs associations, groupements etc....

CONCLUSION

Le Tchad, à l'instar des autres pays sahéliens, évolue dans un contexte environnemental défavorable à son développement.

Déjà soumis à des contraintes naturelles de tous ordres, le pays est confronté à l'action de l'homme qui contribue à la dégradation de son écosystème.

L'avancée du désert du Nord au Sud et la déforestation du Centre au Sud ne sont que des conséquences de la combinaison de ces facteurs, et l'épanouissement socio-économique s'en trouve ainsi entamé.

Force est de constater que dans ce cas, tous les secteurs de l'économie sont réduits à leur plus simple expression, laissant libre champ au secteur informel, donc à la fraude.

En raison de l'écart entre les croissances économique et démographique, un changement d'orientation du développement s'impose afin d'éviter la dégradation accrue de la situation qui condamne au recours incessant à l'aide au développement.

Le Plan d'Orientation qui préconise entre autres, la promotion de la population et le redressement des équilibres macro-économiques se veut l'instrument de ce changement.

Mais un changement ne peut être durable que s'il est consensuel, c'est-à-dire que si toutes les strates de la société voient leurs aspirations prises en compte.

C'est dans ce souci que les sahéliens, de toutes catégories sociales, de tous âges et sexes ont été interpellés à travers la nouvelle réflexion dénommée Sahel 21; réflexion devant les amener à [réver] en jetant les bases d'une société future souhaitée et réalisable.

Les tchadiens l'ont fait, de leur côté, par des séries de rencontres sectorielles et nationales.

Les perspectives d'avenir, les ambitions affichées ainsi que les stratégies adoptées laissent croire que le futur désiré est possible avec les initiatives et les actions projetées.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 – Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'orientation : Tchad à l'horizon 2000, 1990
- 2 – Michel N'Gangbet, Peut-on encore sauver le Tchad, Khartalla, 1984
- 3 – Christian Bouquet, Genèse d'un conflit, L'Harmattan, 1986
- 4 – Ministère de l'Agriculture, Plan Directeur de lutte contre la désertification
- 5 – Robert Buijtenhuijs, La conférence nationale du Tchad, L'Harmattan, 1994
- 6 – Ministère du Plan et de la Coopération, Plan intérimaire 1986–1988
- 7 – Jean-Pierre Magnant, Terre Sara, Terre Tchadienne, L'Harmattan, 1988
- 8 – BIEP, Evaluation de la sécurité alimentaire au Tchad, 1991
- 9 – Ministère de la Santé, Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad, 1994
- 10 – Ministère de l'éducation nationale, Annuaire des statistiques scolaires, 1991/1992
- 11 – Ministère de l'éducation nationale, Annuaire des statistiques scolaires, 1993/1994
- 12 – Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'urgence, 1984
- 13 – Ministère du Plan et de la Coopération, Recensement général de la population et de l'habitat, Rapport de synthèse, 1994
- 14 – Centre national d'appui à la recherche, Relevés pluviométriques, 1995
- 15 – Ministère du Plan et de la Coopération, Conférence internationale pour le développement du Tchad, Août 1985.

- 16 – Documents produits par les groupes constitués dans le cadre du Processus Sahel 21
- 17 – Georges Diguimbaye et Bernard Langue, l'essor du Tchad, 1969
- 18 – Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'orientation en révision, Document encore non officiel, Décembre 1996
- 19 – Conférence Nationale Souveraine, Cahier des charges du Gouvernement de Transition, 6 Avril 1993
- 20 – Conférence Nationale Souveraine, Charte de la transition, 6 Avril 1993
- 21 – Conférence Nationale Souveraine, Documents thématique, 6 Avril 1993
- 22 – Centre Iris, Université de Mary Land, Le secteur privé Tchadien
- 23 – Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement/BIEP, Diagnostic, stratégies et propositions pour un PNSCA au Tchad, Juin 1994.
- 24 – CILSS, Documents de préparation du Sahel 21, 1996
- 25 – Beyem N. Roné, Le budget de l'Etat : le consommateur pénalisé, N'Djaména-Hebdo n° 266 du 30/01/97.

ANNEXE

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CILSS

SECRETARIAT EXECUTIF / NOYAU CENTRAL 03 BP 7049 Ouagadougou 03 (BURKINA FASO)

Téléphone : (00226) 30.67.58 ; 30.67.59

Fax : (00226) 30.67.57

SAHEL 21

VISION GLOBALE

TERMES DE REFERENCE

DECEMBRE 1996

1. Contexte et objectifs

En complément à l'adoption du programme de restructuration et redressement durable (PRRD) et à la mise en place des programme majeurs, la Réflexion Stratégique constitue un axe indispensable à la réhabilitation du CILSS comme outil crédible et efficient au service de ses Etats-membres, de leurs institutions et de leurs populations.

En effet, les pays sahéliens vivent une période de transformation profonde où l'ensemble des paramètres essentiels de développement (économiques, politiques, sociales...) changent simultanément et avec rapidité. Seule une Vision Globale de l'ensemble de ces changements et de leurs interactions peut permettre de définir avec le maximum de pertinence des stratégies qui s'inscrivent dans la durée.

Les pays sahéliens vivent également une phase de transformation politique qui amène la société civile à prendre une part de plus en plus active dans l'orientation des politiques de développement. Dans ce contexte, le rôle d'une organisation régionale telle que le CILSS n'est plus seulement d'appuyer directement les Etats-membres dans la définition de leurs priorités politiques. Il est également d'éclairer le débat entre acteurs sociaux sur l'ensemble des enjeux de développement, afin qu'ils définissent entre eux les priorités nationales.

Dans cet optique, le CILSS a entrepris une nouvelle réflexion sur l'avenir du Sahel, "SAHEL 21". Elle ne consiste pas en une nouvelle prospective, mais elle engage plutôt une concertation sur les documents de prospectives déjà réalisées et les connaissances disponibles sur le Sahel. Elle a été entamée avec la réunion d'experts des pays sahéliens et de leurs partenaires, à Niamey, en novembre 1995. Ladite réunion a défini le cadre et les axes de cette réflexion, ainsi que sa méthodologie. La première phase de ce travail a consisté en la production d'un Bilan Diagnostic Global (synthèse des connaissances existantes sur le Sahel), destiné à relancer la réflexion.

Le Séminaire Régional de Dakar, du 28 au 31 Octobre 1996, a eu pour but de partager ce document de bilan diagnostic global avec les représentants des principaux groupes d'acteurs des sociétés sahéliennes. Ceux-ci l'ont complété et enrichi. Un document version 1 en est issu. Il est actuellement proposé aux pays comme base de concertations et de débats, avec pour objectif principal, la production de 2 rapports spécifiques par pays :

- 1°) Sahel 21/Vision Globale
- 2°) Sahel 21/Transformation de l'Agriculture.

Les présents TDR ont spécifiquement trait à l'élaboration du rapport national "Vision Globale". Il constitue la contribution écrite du pays aux équipes régionales chargées d'élaborer le document régional Sahel 21.

2. Contenu et méthodologie

En appui à l'objectif spécifique ci-haut défini, il est joint à l'attention des consultants,

- 1 plan de rédaction
- 1 grille de critères et repères pour l'analyse des évolutions
- 1 guide d'approche opérationnelle pour l'élaboration des différents parties et chapitres du plan de rédaction.

3. Délai

Le rapport ne saurait excéder 80 pages et devrait mettre l'accent sur les parties C, D et E du plan de rédaction. Il sera écrit en français et envoyé au Secrétariat Exécutif du CILSS au plus tard le 15 février 1997.

PLAN DE REDACTION

Introduction : Rappel de la méthodologie

Résumé : Aperçu global

A. Bilan rétrospectif

1. *Ressources naturelles et Environnement*

Aperçu global de la politique de l'Etat

- 1.1. Climat
- 1.2. Sols
- 1.3. Eaux
- 1.4. Végétation et faune
- 1.5. Ressources minières et énergétiques
- 1.6. Ressources halieutiques
- 1.7. Environnement

2. *Population, dynamiques de peuplement et ressources humaines*

Aperçu global de la politique de l'Etat

- 2.1. Population
- 2.2. Dynamiques de peuplement
- 2.3. Ressources humaines

3. *Economie*

Aperçu global de la politique de l'Etat

- 3.1. Secteur primaire
- 3.2. Secteur secondaire
- 3.3. Secteur tertiaire
- 3.4. Secteur informel

4. *Dynamique sociale et politique*

Aperçu global de la politique de l'Etat

- 4.1. Dynamique sociale
- 4.2. Dynamique politique

5. *L'aide au développement*

- 5.1. Nature, volume et destination
- 5.2. Politiques, mécanismes et instruments
- 5.3. Impacts

B. Tendances majeures et perspectives

1. *Contraintes structurelles*

2. *Opportunités*

3. *Perspectives d'ensemble*

GRILLE DE CRITERES ET REPERES D'ANALYSE DES EVOLUTIONS

Domaine/Ressources Naturelles et Environnement (dans les grandes lignes selon le tableau ci-après)

* Aperçu global sur la politique de l'Etat

Climat - Pluviométrie - Aridité : Proportion de l'espace touché - Assèchement : Proportion de l'espace touché	Sols (et foncier) - Superficie : Proportion cultivée, proportion exploitée - Etat de dégradation : proportion touchée - Statut - Accessibilité - Mode de gestion - Politique de l'Etat et autres acteurs institutionnels
Eaux - Bilan hydrique - Disponibilité à la consommation, à l'irrigation - Accessibilité à la consommation, à l'irrigation - Mode de gestion - Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels	Végétation - Superficie en forêts - Intensité de l'exploitation - Etat de dégradation - Conservation/régénération - Mode de gestion - Politiques de l'Etat/autres acteurs institutionnels
Faune - Disponibilité - Exploitation - Conservation/reproduction - Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels	Ressources minières et énergétiques - Disponibilité - Exploitation - Politiques de l'Etat/autres acteurs institutionnels
Environnement - Pollution/nuisance - Cadre de vie - Mode de gestion - Politiques de l'Etat/autres acteurs institutionnels	Ressources halieutiques - Disponibilité - Exploitation - Conservation/reproduction - Politiques de l'Etat/autres acteurs institutionnels

Domaine/Population,dynamique de peuplement et ressources humaines

* Aperçu global sur la politique de l'Etat

Dynamique démographique - Population totale - Variables de croissance - Répartition par sexe, âge, catégorie socio-professionnelle et spatiale - Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels	Ressources humaines - Le capital santé : * Infrastructures et couverture en soins (y compris médecine traditionnelle) * Disponibilité/médicament * Accessibilité/qualité/médicament * Le budget national de santé * Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels
Dynamique de peuplement - Exode rurale - Concentration urbaine - Migrations intra et inter frontalières - Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels	- Le capital éducation/formation * Infrastructure et couverture scolaire et de formations techniques * Accessibilité/qualité * Le budget national de l'éducation/formation * Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels

GRILLE DE CRITERES ET REPERES D'ANALYSE DES EVOLUTIONS

Domaine/Economie

* Aperçu global sur la politique de l'Etat

Secteur Primaire : agriculture, élevage, pêche, mines

- Population active et répartition sexuelle/ spatiale
- Production et contribution au PIB
- Investissements
- Importations/exportations
- Politiques de l'Etat/autres acteurs institutionnels

Secteur tertiaire : commerce, transport, communication, tourisme

- Population active et répartition
- Production et contribution au PIB
- Investissements
- Importations /exportations
- Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels

Finances

- Budget Etat : répartition/déficit
- Dettes extérieures : rapport dettes publiques/PNB, rapport services dettes/exportations
- Monnaie et crédit
- Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels

Secteur secondaire : industrie, PMI/PME artisanat de production

- Population active et répartition
- Production et contribution au PIB
- Investissements
- Importations/exportations
- Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels

Secteur informel de production et de services

- Population active et répartition
- Production et contribution au PIB
- Investissements
- Importations/exportations
- Politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels

Domaine/Dynamique sociale et politique

Dynamique sociale

- le référentiel de citoyenneté
- le référentiel à l'individu/communauté
- le référentiel à la famille
- le référentiel culturel
- politique de l'Etat/autres acteurs institutionnels

Dynamique politique

- pouvoir central et projets de société
- démocratisation (décentralisation/responsabilisation)
- société civile
- rôle politique des villes
- centres de pouvoir et de décision
- modes de régulation des conflits
- gouvernance
- intégration

L'aide au développement

Nature, volume et destination

Politiques, mécanismes et instruments

Impacts

A. LE BILAN RETROSPECTIF

1^o) Recommandations générales

* Ce bilan s'élabore sur la base des 5 domaines soumis aux débats régionaux et nationaux. En rappel : (1) ressources naturelles et environnement, (2) démographie, dynamiques de peuplement et ressources humaines, (3) l'économie, (4) les dynamiques sociales et politiques, (5) l'aide au développement.

* Pour chacun de ces domaines, l'analyse s'effectue de la façon suivante :

- Exploitation de la documentation nationale ou officielle existante en la matière
- Exploitation de la synthèse des débats nationaux décentralisés en la matière
- Analyse d'ensemble et synthèse spécifique (au domaine)

* Pour chacun de ces domaines,

- L'exploitation de la documentation existante fournit à l'analyse son argumentaire quantitatif et chiffré :
 - L'exploitation de la synthèse des débats régionaux fournit à l'analyse l'expression qualitative du connu ou de la conscience collective
 - L'analyse d'ensemble et la synthèse spécifique doit donc refléter ce double aspect.
- * L'analyse sera d'autant plus vivante qu'elle laissera de larges espaces à la parole des consciences sahariennes. L'expérience des acteurs vient éclairer et qualifier les statistiques.

2^o) Recommandations spécifiques

* Pour chaque domaine, le consultant est appelé à utiliser le repère temporel ci-après pour l'exercice d'une analyse dischronique : 1960-1996.

* Dans chaque domaine, l'analyse diachronique s'applique à chacune des variables principales du domaine :

* En contenu essentiel, l'analyse commente et donne à :

- constater les évolutions successives, aboutissant aux résultats actuels (quantitatifs/qualitatifs)
- comprendre la signification de ces évolutions, en terme d'impacts des résultats atteints sur l'aggravation de contraintes ou l'ouverture/création/renforcement d'opportunités.

* Pour la présentation se reporter au plan de rédaction si haut.

B. TENDANCES MAJEURES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- * L'ensemble des impacts ont été déterminés dans le chapitre précédent. Ils ont été particulièrement perçus sous forme d'aggravation de contraintes ou d'ouverture/création/renforcement d'opportunités. Il s'agit de traiter ces informations de la façon suivante :

1. *Contraintes structurelles*

- * Parmi l'ensemble des contraintes identifiées, il y a celles dont l'action va durablement marquer les évolutions futures (elles portent donc en elles des tendances structurelles).
- * Il s'agit de présenter d'une façon argumentée ce type de contraintes (l'argumentaire se trouve dans la synthèse des débats régionaux comme dans la documentation nationale existante).

2. *Opportunités*

- * A côté des contraintes, il y a également et heureusement des opportunités qui se sont renforcées ou qui se sont révélées. Elles doivent être traitées de la même façon que les contraintes (présentation argumentée).

3. *Perspectives d'ensemble*

- * On pourra présenter les perspectives sous forme des grandes tendances qui se dégagent de la combinaison du positif (opportunités) et du négatif (contraintes).

Cadre logique

Constat d'évolution rétrospective 1960-1990	IMPACTS (années 1990)		TENDANCES (à 2020)
Résultats actuels atteints/variables	Aggravation de contraintes	Couverture/création/d'opportunité	Poids relatif (-)/(-)
Quantitatifs/qualitatifs	(-)	(+)	=? (à déterminer)

C. LE FUTUR DESIRE

Recommandations spécifiques

- * Les informations qui vont servir au traitement de cette partie sont essentiellement issues des débats régionaux.
- * Se reporter aux résultats des débats sur la séquence 2 du guide d'animation/aide-mémoire.
- * En contenu essentiel, l'analyse présente :
 - les images du futur souhaité par les acteurs sociaux
Ces images sont à classer par domaine concerné pour plus de cohérence
Elles seront décrites beaucoup plus dans leurs aspects qualitatifs que quantitatifs
donc des états de conscience et non pas des processus : en effet, on ne se demande pas à ce stade d'analyse quels sont les acteurs et actions qui vont conduire aux états de choses souhaités.
 - * Le sous-chapitre se fera par domaine
 - * Veiller à la compatibilité d'ensemble des images entre les domaines concernés.

D. LES AMBITIONS ET LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Recommandations spécifiques

- * Les informations sont dans la documentation nationale et dans la synthèse des débats régionaux (séquence 3 et 4)
- * En contenu essentiel, l'analyse présente les :

1. Acteurs et initiatives

Même en prenant comme repère temporel les 5 dernières années, l'ensemble des initiatives et les acteurs qui y sont impliqués devront être décrits. La description se fait par domaine concerné.

- 1.1. Ressources naturelles/environnement
- 1.2. Population, dynamique de peuplement et ressources humaines
- 1.3. Economie
- 1.4. Dynamique sociale et politique
- 1.5. L'aide au développement

2. Priorités et enjeux

Les priorités constituent les initiatives les plus importantes. Selon le cas, elles peuvent être spécifiques à un ou l'autre des domaines ou être multisectorielles (plusieurs domaines à fois).

Elles sont d'autant plus importantes que les enjeux qui les portent sont très actuels. Il faut décrire en même temps ces enjeux et les priorités qui y sont relatifs.

E. STRATEGIES ET ROLES DES ACTEURS

Recommandations spécifiques

- * Les informations sont dans la documentation nationale et dans la synthèse des débats régionaux (séquence 5)
- * Ce sont les stratégies menées et les rôles joués par les acteurs autour des initiatives prioritaires.
- * En contenu essentiel, l'analyse présente :
 1. Les actions
 2. L'exercice de prise en charge/responsabilisation
 3. Les handicaps (physiques et institutionnels)
 4. Les souhaits et attentes des acteurs pour une plus forte implication
 5. Recommandations des acteurs (niveau national/niveau régional)